

Journée nationale de l'habitat inclusif

30 novembre 2017

- Bonjour à tous, je vous invite à vous asseoir pour que l'on puisse commencer notre journée nationale sur l'habitat inclusif. Merci d'être très nombreux pour cette première journée qui est un peu une première pour les co-organisateur, et je donne immédiatement la parole à madame la ministre Sophie Cluzel.

- Sophie Cluzel : Bonjour à toutes et à tous. Je vois que vous êtes très, très nombreux, et j'ai regardé un peu les participants, et je suis frappée de la diversité du public. On voit bien que c'est un sujet majeur qui intéresse énormément l'ensemble des représentants des territoires et des administrations. Mesdames, Messieurs des directions administratives, conseillers départementaux, M. Denis Piveteau, madame la directrice de la CNSA, chers amis, je me réjouis d'être avec vous pour cette journée, et je remercie le comité de pilotage, la Fabrique et SOLIHA pour cette journée.

Je suis ici ce matin parce que le président de la République fait de la construction d'une société inclusive une des priorités de son quinquennat, et au même titre d'exemple que pour l'emploi des personnes handicapées, l'accès ou le maintien dans un logement est un enjeu essentiel pour l'insertion professionnelle, sociale, et une participation complète à la société des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Vous le savez, les attentes des personnes sont entières, très fortes et très claires, elles souhaitent choisir leur habitat, et les personnes avec qui le partager. Elles expriment aussi une forte demande d'aide, d'accompagnement et de service associés au logement, pour un environnement adapté et sécurisé qui garantisse inclusion sociale et vie autonome au domicile.

Tout en ayant un cadre qui préserve leur intimité, facilite l'intervention des professionnels de l'aide à domicile. Ces formes d'habitat offrent des possibilités nouvelles pour les personnes âgées et en situation de handicap. Pour satisfaire cette demande croissante, une diversité d'offres s'est développée en France, dans le cadre de partenariats impliquant des bailleurs sociaux, collectivités, associations, mutuelles, notamment. Ces formules d'habitat au cœur de la cité associent un projet urbain et social et des services adaptés aux besoins des personnes concernées. Cette offre nouvelle fait partie des éléments permettant d'élargir la palette de choix offerte aux personnes. Je souhaite les développer, en double concordance avec la loi du 11 février 2005, et la convention des nations unies relative au droit des personnes handicapées, qui nous invitent à agir pour que la société soit plus respectueuse de la liberté de choix des personnes handicapées, et permettent leur insertion pleine et entière dans la société. Cela pour inverser la logique qui prévalait jusqu'à présent, imposant aux personnes

de s'adapter à des solutions collectives préformatées. Elles offrent des solutions plus souples.

Le développement de l'habitat inclusif est au cœur de la politique en faveur des personnes handicapées ou des personnes âgées du gouvernement, c'est un des objectifs inscrit dans la feuille de route que m'a confié le Premier ministre. C'est aussi une réponse aux besoins des personnes, dont le rapporteur des nations unies qui a effectué une visite officielle en France il y a peu vient de souligner toute la pertinence. Le programme Un chez soi d'abord, observé à Marseille, témoigne qu'il est possible de fournir des solutions de logements personnalisés assortis d'un accompagnement de proximité dans le respect des droits des individus, tout en assurant un degré de satisfaction élevé et une répartition plus efficace des dépenses publiques.

La création de places comme unique réponse... Il faut des leviers pour constituer une façon de transformer l'offre et l'élargir.

L'ouverture aux formes inclusives de l'habitat contribue à cette transformation, la diversification de l'offre et son adaptation aux besoins de la réalité. Elle permet de faire sortir les établissements eux-mêmes de leurs propres murs pour se concevoir davantage en tant qu'équipe autour des personnes. L'habitat inclusif n'est ni un établissement médico-social ou social, ni un logement ordinaire. Il prend des formes variées, il ne faut pas en donner une définition stricte, pour qu'il puisse constituer une forme réellement nouvelle d'habitat, et surtout adaptée.

Son développement est déjà bien enclenché, plusieurs mesures ont été prises dans la loi relative au vieillissement de la population.

Possibilité offerte au préfet de délivrer une autorisation pour la construction de programmes de logement adaptés aux besoins des personnes âgées et handicapées. Pour aller plus loin, et constatant l'intérêt de ce dispositif, le gouvernement s'est engagé le 7 juin 2017, à favoriser le développement des habitats inclusifs en levant les obstacles administratifs. Pour cela, j'ai confié à la direction générale de la cohésion sociale le rôle de chef de fil.

Elle travaille sur trois axes : impulser une démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap, sécuriser économiquement les modèles d'habitat inclusif, lever les obstacles juridiques au montage de projets de l'habitat inclusif, et nous avons encore du travail. Des premières mesures ont été mises en place, une aide spécifique forfaitaire d'un montant de 60 000 euros a été versée par chaque agence de santé, pour financer l'habitat inclusif de sa région.

Cette somme couvre les frais d'animation du vivre ensemble (régulation de la vie collective, administration), et financé à partir des crédits dédiés aux fonctions innovantes de la section 5 de la CNSA.

L'observatoire de l'habitat inclusif a été créé, il associe les acteurs institutionnels et les collectivités locales.

Depuis mai 2017, l'observatoire a vraiment travaillé, et je remercie tous les acteurs pour leur implication à ce niveau. Un guide a été réalisé par les administrations concernées, il est publié en ligne cette semaine, je crois. Il faudrait le rendre un peu plus vivant, je trouve qu'il est très administratif, il faudrait donner peut-être des exemples à voir, je me suis penchée dessus, je pense qu'on a quelque chose de plus vivant encore à faire, de plus pragmatique, mais c'est un guide remarquable car il balaie tous les sujets. Il doit permettre de mieux connaître l'habitat inclusif, il vise à éclairer les porteurs de projets, sur les questions liées aux partenaires, au public, et leurs besoins.

Il sera amené à évoluer au gré des innovations que vous ne manquerez pas de signaler.

Une des principales conditions de réussite réside dans la capacité à valoriser les projets en cours, localement, et à repérer puis diffuser les bonnes pratiques en matière d'articulation avec les bailleurs, en termes d'organisation de l'accompagnement ou encore de coordination. Il faut qu'on arrive à gagner du temps pour essayer. C'est le même objectif que vise cette journée de l'habitat inclusif, je suis ravie de voir que vous êtes très nombreux, ce qui conforte que le sujet est prioritaire. Vous allez dresser cet état des lieux de cette offre en émergence, des dynamiques partenariales utiles pour conduire à bien un projet, et montrer la diversité de l'offre. Je souhaite que cette journée soit un vrai temps d'échange et de partage d'expérience avec les publics, je sais que beaucoup de personnes viendront parler de leur habitat, et je peux vous dire que la fierté et le bonheur de ces jeunes qui m'ont accueillie et expliqué comment ils vivaient, combien c'était important pour eux de pouvoir s'exprimer, et je vois comment ça évolue, j'ai discuté avec la représentante de cet habitat inclusif, il n'y a qu'à aller les voir pour voir que c'est un choix de vivre ensemble qui remplit exactement les besoins et les attentes des personnes. Bien sûr, cette journée n'est qu'une première étape, pour identifier encore les obstacles à lever pour réellement déployer.

Je sais pouvoir compter sur vous, parce que je sais que nous avons le même objectif : répondre aux attentes des personnes qui aspirent à avoir une vie citoyenne ordinaire. On a un levier énorme dans la coordination des acteurs, il faudra être vigilant pour ne pas aller vers la reproduction d'une institutionnalisation de ces habitats inclusifs en n'arrivant pas à coordonner les acteurs. Il faut qu'on y soit vigilant. Je ne vais pas pouvoir rester avec vous, car je pars visiter un habitat inclusif dans le 14^e, à l'origine de l'association l'AFTC, voir, c'est très important, discuter avec les personnes sur le terrain, pour voir que la politique publique qu'on est en train de bâtir répond bien aux attentes des personnes. Je serai vigilante à vos travaux, et Etienne Petitmengin pourra me rendre compte de vos travaux. Un grand merci à tous pour votre présence, et très bonne journée.

Merci.

- J'invite maintenant Denis Piveteau à venir sur la tribune, et peut-être les personnes qui sont présentes à la première table ronde. J'invite Mme Fabienne de Oliveira, Anne Sémard, Josette Labeguerie, et Françoise Goisneau.

- Si personne ne s'installe, je ne voulais pas créer le sentiment de me tenir à l'écart...

Merci de cet appel à la fois de l'introduction que je suis en charge de vous proposer et de l'appel de la première table ronde. J'ai le privilège, une fois que la salle aura épuisé toutes les questions aux tables rondes successives, de pouvoir aussi me poser moi-même mes questions, donc je vous accompagnerai, et ça me fait extrêmement plaisir, toute cette journée, avec le souci de pouvoir être en questionnement ou en relance sur les différents sujets abordés, mais en laissant toujours priorité à la salle.

L'introduction n'est pas très commode, ce n'est déjà pas très facile d'expliquer l'habitat inclusif à des gens qui n'en connaissent rien, c'est au fond encore plus difficile de l'introduire devant des gens qui, comme vous, au moins le connaissent, quelquefois le pratiquent déjà. Parce que vous arrivez les uns et les autres avec en tête, déjà, des dispositifs qui ne sont pas tous exactement les mêmes, des terminologies qui ne sont pas les mêmes, parce qu'elles sont nées au fil des expériences, il y a eu des logements accompagnés, habitats adaptés, intermédiaires, citoyens, solidaires et accompagnés, et d'autres encore. Du coup, ça devient un peu périlleux d'unifier tout ça dans un même propos. On peut tenter d'abord une approche administrative. L'habitat inclusif, dans cette approche, est une forme de logement qui s'adresse à des personnes vulnérables, privées d'autonomie par l'âge ou le handicap, qui va mobiliser des aides publiques propres à ces situations de vie, et qui se présente, ça a d'ailleurs été dit en introduction par Mme Cluzel, comme une alternative possible au logement en établissement social ou médico-social. Un habitat, donc, qui échappe au régime exceptionnel du logement-foyer médico-social, pour reprendre les deux terminologies.

L'habitat inclusif fusionne les deux codes, car derrière les deux codes, il y a deux administrations, deux cultures, de façons de réfléchir. Et donc ça se place dans le cadre du droit commun, moins dérogatoire, de l'allocation ou du logement contre redevance dans le parc privé, ou beaucoup plus souvent dans le parc social, avec parfois un statut propre, lieu de vie et d'accueil, résidence sociale. Et qui, puisque cet habitat se présente comme une alternative ou un complément aux établissements sociaux et médico-sociaux, se doit d'assurer toutes les fonctions d'accompagnement, de service à la personne qui, dans les établissements sociaux et médico-sociaux, sont intégrés dans le fonctionnement de l'établissement. Sauf que là, ces fonctions d'aide à l'autonomie, et le projet social, doivent faire l'objet d'un ajout, donc d'un financement distinct. Surtout que ces fonctions d'accompagnement partent, par principe, des personnes, et donc de l'agrégation de leurs besoins individuels, et ne sont pas l'exact

équivalent d'un projet d'établissement. C'est toute la subtilité de l'entre-deux qu'est ou paraît être l'habitat inclusif, une manière d'habiter qui comporte des éléments de vie en groupe, mais un groupe qui vit et évolue en fonction des démarches personnelles de ceux qui le constituent. C'est le ni-ni, ni vie individuelle sans aucun lien de groupe, ni vie en établissement soumise à des règles uniformes imposées. Et nous allons aujourd'hui tourner autour de définitions de ce type pour réfléchir ensemble à la place des différents acteurs, aux conditions de réussite, à tous les outils indispensables.

Mais ce qui me paraît important pour que les travaux de la journée portent vraiment leurs fruits, c'est que cette définition technique, et au fond, pas très satisfaisante, en ni-ni, soit placée toute de suite sur une définition plus essentielle, plus positive. Je vais dire non pas la définition d'un segment particulier interstitiel de logements et services coincé entre d'autres catégories, mais celle plus large, plus générique, de ce que signifie le fait d'habiter de manière inclusive. L'objet habitat inclusif apparaît peut-être techniquement comme une sorte de ni-ni, mais c'est quoi son projet ? Le projet, c'est en quelque sorte le référentiel de valeur et de pratique qui se trouve en surplomb de toutes ces expériences particulières, et qui fait l'unité non seulement de ces dispositifs, mais aussi de beaucoup d'autres démarches qui s'adressent aux personnes âgées, handicapées, et à d'autres publics vulnérables. Ce projet en surplomb, cette définition essentielle de ce que veut dire habiter de manière inclusive comporte à mon avis au moins trois éléments.

D'abord, premier élément du projet, essentiel : offrir un chez-soi, au sens large du terme. Un chez-soi physique, un espace privatif, personnel, mais du même coup, un chez-soi psychologique, une certaine liberté de choix de ses rythmes, temps, habitudes de vie. Je dis à dessein une certaine liberté, car je crois que la vraie inclusion sociale passe aussi par le fait qu'on n'est pas complètement libre de ses rythmes de vie. Deuxièmement, en même temps que cette autonomie décisionnelle, la recherche du meilleur niveau possible d'autonomie fonctionnelle, pour vraiment habiter un chez-soi, il faut l'espace, les circulations, les équipements, les aides techniques, et tout l'accompagnement humain nécessaire aux actes de la vie quotidienne. Et enfin, troisièmement, l'organisation architecturale, par exemple en espace partagé, mais là encore l'accompagnement humain, et même une forme d'organisation collective de vie pour déboucher sur une autonomie sociale. C'est-à-dire, comme l'a étudié Serge Paugam, une autonomie qui s'exprime dans le lien, en se déployant dans toutes les facettes du lien social. Soutenir l'autonomie pour accéder à la participation sociale, parce que, d'ailleurs, ce qu'il appelle des liens qui libèrent. Et habiter de manière inclusive, c'est avoir un chez-soi et une autonomie pour pouvoir créer des liens et vivre dans la relation avec un voisinage immédiat, d'abord, mais aussi de proches en proches, en prenant appui sur ce voisinage comme citoyens dans la cité. Du coup, le travail social plus que jamais indispensable peut continuer de s'exercer selon ces deux paradigmes fondamentaux : l'assistance et

la protection. Donc aider à faire, et rassurer, mais dans une optique d'inclusion. C'est-à-dire qu'on assiste en évitant autant que possible de faire à la place, et on protège, mais en évitant de s'isoler de l'extérieur. C'est ça, je crois, le sens général, qui oriente toutes les formes particulières d'habitat inclusif dont il sera question aujourd'hui. C'est très important de le dire en introduction pour trois raisons. Premièrement, par prudence, ça a été dit, il faut avoir un objet d'étude, mais il faut faire attention, surtout à l'occasion d'une première journée, de ne pas s'enfermer à l'intérieur d'un seul schéma. Les exemples vont être nombreux, le guide va le montrer, la diversité, donc il faut bien garder à l'esprit que nous ne sommes pas déjà dans une phase de convergence, si tant est qu'elle arrive un jour, dans la phase créative.

Deuxièmement, pour une raison d'exigence, comme le faisait remarquer Jean-Luc Charlot, qui est dans la salle, auteur d'un excellent petit ouvrage paru l'an dernier sur le Pari de l'habitat, il y a un an dans un séminaire, vous posiez trois questions-problèmes à l'habitat inclusif, et vous faisiez remarquer avec bon sens que ce n'est pas parce qu'on s'appelle Habitat inclusif qu'on est effectivement inclusif dans la cité. L'étiquette ne garantit pas le produit.

Donc un habitat inclusif qu'on définirait exclusivement par son profil juridique, technique, budgétaire, pourrait dériver très loin de son projet. Il faut avoir une définition de sens pour pouvoir remettre les dispositifs régulièrement à l'épreuve de leur projet. Troisièmement, et ce sera ma conclusion, je ne vois pas très bien qui pourrait oser proposer autre chose que le projet de sens, la manière d'habiter telle que je viens de la décrire, qui offre un chez-soi, porteur de lien social. Qui oserait proposer le contraire ? Et d'ailleurs, qui voudrait habiter dans un environnement qui proposerait le contraire ? J'ai souvent pensé que la définition la plus simple de l'habitat inclusif, c'est la manière d'habiter dans laquelle vous, moi, n'importe qui, aurait envie d'entrer. C'est la définition la plus simple, c'est celle qui est vraiment inclusive, parce que tout le monde peut en avoir envie. Donc la définition de sens, c'est forcément une définition très générale, d'application très générale. Le projet d'aller vers une manière inclusive d'habiter, ça doit être l'objectif de toute structure, y compris médico-sociale, et donc ça veut dire qu'il y a plusieurs points de départ possibles, à partir du droit commun, de ce qui n'a pas été spécifiquement pensé pour la perte d'autonomie, et qu'il faut adapter pour que ça puisse s'adapter à tous, et on va parler d'habitat inclusif au sens de la journée d'aujourd'hui. Ou bien partir des dispositifs spécifiques qui existent déjà, sociaux, médico-sociaux, propres aux personnes âgées et handicapées, en les transformant de l'intérieur, pour donner plus de place au libre choix des activités, à l'ouverture sur le monde extérieur. Ce ne sont pas les projets les plus faciles à monter, et ce sont ceux qui s'inscrivent dans les objectifs de modularité de la réponse, de coopération horizontale, qui sont la réponse accompagnée pour tous, comme on le dit dans le champ du handicap, et la nécessaire transformation de l'offre médico-sociale. C'est un autre sujet, car vous l'avez compris, il s'agit aujourd'hui de parler des dispositifs

appuyés sur le droit commun. Si le sommet de la montagne, c'est Habiter de manière inclusive, nous aborderons la montagne par la face du droit commun. On doit s'efforcer aussi d'atteindre le même sommet par toutes les autres faces possibles. Et si la journée aujourd'hui a bien raison de ne pas mélanger les approches, il faut comprendre que l'habitat inclusif s'inscrit dans un ensemble de démarches qui ont toutes la même boussole, et par conséquent, on ferait une erreur si on y voyait seulement un compartiment particulier, un dispositif en plus, spécifique. Et quand on y réfléchit, l'habitat inclusif ne peut être inclusif que si précisément il n'est pas abordé comme un dispositif spécifique à part. Il n'est inclusif que si en même temps qu'il se déploie, il questionne le bien fondé des dispositifs spécifiques. Tout comme pour l'école, pour l'emploi. Si on veut que l'école soit inclusive, ou même que la citoyenneté soit inclusive, ça n'interdit pas des dispositifs adaptés, mais ça suppose de renverser la perspective en les pensant à l'intérieur d'un projet global, d'école pour tous, d'emploi pour tous, même de droit de vote pour tous. Et dans cette perspective, faire de l'habitat inclusif un petit segment bien étanche, ce serait presque une contradiction dans les termes, si on va au bout du raisonnement, l'habitat inclusif, c'est une politique de l'habitat qui fait marche arrière dans la segmentation statutaire par type de public, et qui s'efforce de répondre à tout le monde d'une manière la plus homogène possible. Donc ça oblige à opérer en parallèle certains déplacements de responsabilités juridique et financière entre les différentes collectivités publiques. C'est inévitable.

Lorsque certaines collectivités financent le spécifique et d'autres le droit commun, la frontière entre les deux se perd. Mais nous n'en sommes pas là. Je ne crois pas que l'intention des organisateurs de cette journée était de provoquer ce genre de chose, et je me livre là à une pure mise en perspective, aussi lointaine que personnelle. On peut revenir à du concret, à de l'opérationnel, tout de suite, en l'état, des compétences juridiques et budgétaires des uns et des autres. Mais je vous demande de garder quand même en tête, parce que c'est très important, comme un fil rouge, cette question du sens général, au-delà des dispositifs spécifiques. C'est-à-dire en quoi tous ces dispositifs nous enseignent la compréhension de ce que devraient être toutes les formes qu'on propose aux personnes en perte d'autonomie pour habiter chez elles, dans la cité, autonomes sans être seules. Je vous remercie.

Sans transition, la première table ronde.

- Merci beaucoup Denis Piveteau. Maintenant on va s'intéresser à la première table ronde, le moment singulier de l'émergence de projet, avec l'entraînement, la mobilisation des acteurs locaux. Je lais passer la parole à Fabienne de Oliveira, fondatrice de l'association ISRAA, vous portez le projet HabiTED, et ce qu'on aurait voulu savoir, c'est qu'elle est l'expérience personnelle qui vous a entraîné dans ce projet.

- Fabienne de Oliveira : D'abord je suis maman, ma première mission, c'est être maman de Louise, 28 ans, autiste atypique. Qui a un parcours chaotique, pas de prise en charge adaptée. Même le monde associatif, avant 2011, je ne connaissais pas. J'ai dû quitter mon emploi pour pouvoir m'en occuper. Ayant du temps pour moi, j'ai imaginé des choses, qui étaient peut-être du rêve à l'époque. Si quelqu'un pouvait m'aider à la maison, peut-être qu'elle pouvait vivre en appartement, pourquoi pas ? Et c'est ce qui m'a amenée à réfléchir sur cette question. J'ai rencontré le Centre de ressources autisme, qui m'a mis en contact avec beaucoup d'autres familles dans la même situation, avec adulte autiste, avec ou sans déficience intellectuelle, qui n'avaient surtout pas de perspective de prise en charge, d'accompagnement. C'est à partir de ce moment que le groupe de parents s'est créé, qu'on a créé l'association en novembre 2011. ISRAA, Innover, sensibiliser, réagir pour les adultes autistes.

- Quels acteurs vous avez mobilisés ?

- On est passé à une période de mise en place avec une première aide qui nous a permis de faire une étude-action, de faire une étude concrète auprès des familles, et de rencontrer les partenaires du champ du handicap du secteur. Car ISRAA a mis en place aujourd'hui HabITED, mais pas toute seule, mais en lien avec les partenaires du secteur, je remercie notamment le bailleur social qui a pris le risque au départ, car il n'y avait aucun cadre juridique. Aujourd'hui, on évolue, la secrétaire d'Etat l'a dit tout à l'heure. On est parti sur un cadre qui n'était pas très adapté, on attendait une circulaire qui n'est jamais sortie, mais ça nous a permis de construire cet immeuble.

- Ce projet fonctionne...

- Ce n'est plus un projet, c'est un dispositif qui fonctionne depuis deux ans.

- Au niveau des candidats locataires, comment vous faites pour les accueillir dans cette maison ?

- D'abord la rencontre avec familles et locataires, l'évaluation de leurs besoins. Donc c'est parti des candidats, de manière collective puis individuelle. Et le bailleur social qui s'est adaptée, et l'APEI de Tourcoing également. On a sécurisé l'environnement, on les a accompagnés le temps de la construction. Les locataires qui sont installés se sont donc rencontrés bien avant l'installation. On a organisé des temps collectifs, des sorties, la fête des voisins. Donc l'environnement était sensibilisé, l'est encore beaucoup aujourd'hui. Le maire de la ville a joué un rôle important également. Et juste avant l'installation, on les a rencontrés de manière individuelle pour qu'ils confirment, confortent leur projet. Ça devait être leur choix à eux, car ça ne devait pas être le choix de leurs

parents, par exemple. Avant de livrer les logements, on les a rencontrés, on a travaillé leur projet. Après deux ans de fonctionnement aujourd'hui, ce que je peux dire, c'est que ce n'est pas là où ils vivent, HabiTED, mais c'est l'accompagnement qu'on apporte à ces personnes. C'est 10 logements dans un ensemble locatif global, ça s'appelle le Lavoir. HabiTED, c'est tout ce qu'il y a autour pour l'inclusion sociale. On les accompagne sur l'accès aux loisirs, ils ont accès au club de gym de la ville, ils vont à la médiathèque de la ville. Un locataire y est bénévole. Tout a été travaillé en amont. Le dispositif HabiTED, c'est tout ça, c'est aussi l'insertion professionnelle, on a travaillé avec les entreprises du secteur et deux CDI ont été signés, un troisième en cours. On travaille sur leur lieu d'environnement et la sécurisation de cet environnement.

- Merci beaucoup. Il ne reste plus qu'à essayer votre projet du coup.

- Oui, je suis beaucoup sollicitée pour l'essayer, néanmoins chaque projet doit avoir son histoire, sa particularité. Pour nous, c'est parti des locataires qu'on a rencontrés, qui avaient des demandes. On a un deuxième projet en cours, mais on va repartir de zéro car les personnes n'ont pas forcément les mêmes attentes.

- Merci, maintenant les personnes âgées, avec Josette Labeguerie, SOLIHA des landes.

- Ce projet d'habitat groupé a mis du temps à émerger. D'abord, il a fait l'objet d'un appel à projets avec la MSA. Nous avons eu l'occasion de travailler avec le territoire communautaire sur un programme local de l'habitat, pour travailler sur le logement des personnes âgées. À partir du moment où la politique était bien actée, nous avons travaillé sur la mise en œuvre de ce projet, constatant particulièrement dans le monde rural que beaucoup de personnes âgées vivaient dans des logements trop grands pour elles, pas forcément adaptés, pas aux normes, et ces personnes étaient isolées de la vie sociale. Avec les collectivités locales et le maire de la commune en particulier, nous avons rencontré des personnes chez elles pour identifier concrètement leur situation, travaillé avec elles sur le besoin qui serait le leur en terme direct, c'est-à-dire que dans ce premier projet, on a vraiment fait du direct avec les personnes. Et nous avons pu avec un délai relativement long, on a mis 8 ans à monter le projet, nous avons pu créer ce premier projet de six logements. C'est un projet qui a tout un intérêt, il est en centre-bourg, c'est-à-dire qu'on redonne de la vie dans le centre-bourg, ça permet de recréer du service de proximité. Par exemple, un boulanger, c'est tout bête, peut retrouver sur un seul lieu six logements, alors qu'avant on était sur une distance beaucoup plus éloignée. Aujourd'hui, ça fait quatre ans que le projet fonctionne. J'ai bien aimé l'introduction de Denis Piveteau sur le ni-ni, car on nous demande d'élaborer de beaux projets sociaux, avec un programme de cette nature, mais le volet social est aussi coconstruit au fur et à mesure par

les personnes qui vont y habiter. Au bout de quatre ans, on est très surpris sur la façon dont les personnes s'approprient leur vie collective, en fonction de leurs propres besoins, et nous adaptons, à leur demande, le programme et le projet social à leurs besoins.

- A partir de cette première expérience, vous avez développé une méthode d'évaluation des besoins et de validation de projet.

- Cette première opération est très intéressante car elle est très visitée, elle interpelle beaucoup les élus qui viennent voir comment cela fonctionne. Cela a amené beaucoup de collectivités à se poser la question de la création sur leur territoire d'un maillage d'habitat groupé, à partir de la maison de retraite, et maillage à partir d'une évaluation des besoins. Celle-ci se fait à travers une enquête. Cette enquête est destinée généralement aux plus de 75 ans, elle mobilise un partenariat très large, collectivités, associations de maintien à domicile, comme l'ADMR, des associations qui vont rencontrer les personnes à domicile pour remplir ces questionnaires. Et cela permet en amont d'avoir une vraie évaluation des besoins des personnes qui souhaiteraient intégrer un habitat regroupé. Et un projet se fait sur le projet social. Et nous avons une identification de lieu où il pourrait se développer, identifié généralement par les collectivités locales. Et nous accompagnons sur la faisabilité technique et financière la collectivité. Actuellement, nous avons trois territoires communautaires qui nous ont confié un travail d'évaluation des besoins, c'est très positif. Quatre projets en cours, en démarrage. Cela fait écho au niveau de la région Nouvelle Aquitaine aussi, nous avons une bonne quinzaine d'opérations en cours. On sent que c'est un sujet qui est vraiment approprié par l'ensemble des acteurs. Ce que je peux dire, c'est que c'est une goutte d'eau, ce qu'on fait, dans l'évaluation des besoins, et quand on regarde à échéance 20 ans, il faut qu'on y aille tous avec notre grande volonté pour que ces projets essaient. Nous avons bien sûr des petits livrets sur notre site, au niveau de la fédération, nous avons un film élaboré cette année. Là, ce sont vraiment les personnes qui expriment ce qu'elles ressentent au bout de trois ans dans ces logements, c'est ce qui nous intéresse le plus. Et je peux vous dire qu'avec une moyenne d'âge entre 84 et 95 ans, elles s'invitent pour des anniversaires, ce qu'on n'aurait pas imaginé. Il y a vraiment un écho très positif. Je suis extrêmement satisfaite de cette première opération.

- Beaucoup d'autres opérations alors à la suite. La parole maintenant à Anne Séward, on reste dans le domaine des personnes âgées. Vous avez monté, vous êtes directrice du développement d'Agevie, des projets en impliquant les personnes dans le processus d'élaboration. Et il y avait une notion d'ancrage territorial assez forte dans vos projets.

- Bonjour, je vais peut-être, en complément de ce qui a été dit, présenter une démarche où, de plus en plus, on ne le faisait pas il y a une dizaine d'années, aujourd'hui on associe les groupes d'habitants de A à Z, même plus, car au-delà de la mise en service. L'idée qui a prévalu à cette initiative, c'était le fait de dire : on les sollicite très souvent en amont par rapport à l'opportunité, le besoin, de l'ancrage sur le territoire, et après, ça devient un peu l'affaire des spécialistes où on va concevoir les lieux, par rapport à la réglementation, et au-delà sur la vie des personnes. Et en voyant comment les gens vivaient, on s'est dit : il faut qu'ils soient contributifs. C'est ce qui a prévalu. On l'a fait une première fois avec beaucoup d'énergie, de temps, mais ça a donné de tels résultats qu'aujourd'hui on est sur cette méthode. D'abord le choix du groupe. On essaie d'avoir un groupe mixte, de différents horizons, à la fois en termes d'âge, car on investit pour un certain nombre d'années, donc on voit comment ce groupe pourra imaginer le mode de vie immédiat, et une conception qui pourra être évolutive dans le temps, avec des gens plus jeunes qui n'auront pas forcément les mêmes intérêts. Ce groupe, d'une quinzaine de personnes, qui va vivre pendant les deux ou trois années de montage de projet, va travailler en amont sur la question de l'opportunité, définir les principes clés du projet, du logement ok, mais de quel type, comment l'aménager, etc. De l'accompagnement, ok, mais sous quelle forme ? Ce n'est pas qu'on parachute une nouvelle solution, il y a un vrai enjeu de pouvoir s'inscrire en complémentarité, dans le tissu existant, et c'est aussi bien les professionnels de l'accompagnement mais aussi tout le tissu associatif, tout le réseau qui fait la vie au quotidien. Donc comment on va pouvoir imaginer, que mettre en place, et comment s'inscrire dans les ressources du territoire. Le troisième point, qui n'est en général pas facile à gérer, c'est la question de la localisation pertinente. Très souvent, il y a une localisation envisagée par le territoire, et j'allais dire, quasiment une fois sur deux, elle est remise en cause car ça ne correspond pas du tout à ce qui a été dit en termes d'attente. C'est une période délicate où il faut convaincre et retrouver quelque chose. Après, on travaille sur les étapes clés de la réalisation du projet, sur la partie bâti, dans la conception, comment on associe le groupe d'habitants à la conception de l'organisation spatiale. Et comment on l'associe et à quelles étapes, et sur le choix des matériaux, équipements, coloris. On peut avoir l'impression que c'est beaucoup d'énergie, de temps, mais à l'arrivée, on s'y retrouve car les gens disent rapidement se sentir chez eux. C'est un élément clé de la conception de l'espace. Deuxième élément sur lequel on les associe, sur la partie bâti, tout au long du projet, mais aussi accompagnement et insertion sur le territoire, comment ce groupe va permettre le lien avec l'ensemble des acteurs, maintien à domicile classique, mais aussi tissu associatif, comment s'impliquer, créer des liens, et qu'est-ce que ça impacte en termes de dynamique sur le territoire. Je suis frappée, souvent, on dit qu'on fait pour les personnes handicapées, pour les personnes âgées, mais c'est dans les deux sens, il faut les mettre en situation d'être acteurs. Et troisième élément, c'est l'idée de les

impliquer sur les règles du jeu de la vie future dans cet habitat et la formalisation de ces règles de jeu. J'ai bien aimé tout à l'heure l'idée du choix. Un des premiers éléments qu'ils ont posés, c'est : c'est nous, en tant que personnes âgées, qui décidons de venir y habiter. Si ce n'est pas posé comme ça, ce sera considéré comme un échec par les personnes. Il faut donner les billes de comment on fait les règles du jeu, les modalités d'arrivée, et comment on souhaite organiser la vie, ce n'est pas nous qui le décrétons.

- Merci. On parlait sur cette méthode de créer le chez soi, allez-y.

- « Aujourd'hui, un an après avoir emménagé, je ne regrette, j'ai toujours un pincement quand je repense à mon ancienne vie, mais c'est normal. Je n'aurais pas cru qu'à 85 ans, je puisse contribuer à créer un nouveau projet. Quand j'ai emménagé, j'ai vite eu l'impression de recréer un chez moi, tout est pensé pour qu'on se sente bien. On voit l'organisation du logement a été pensée par des gens comme nous. Quand on a emménagé, on avait déjà partagé un peu de nos envies, habitudes. C'est un peu comme si on avait déjà été voisins. »

Voilà, je trouve que c'est une des clés de l'expérience. Dernier point, en termes de témoignage, un des enseignements et freins, c'est que ça dérange aussi, ce type de démarche, car ça bouscule les acteurs du territoire. Effectivement, on a des représentations de ce qui serait bien, et ce n'est pas facile, et au quotidien, il faut les remettre en cause. Ça va bousculer une équipe qui va travailler sur la conception du projet car il faut un compromis entre la règle et la fonctionnalité. Par contre, c'est extrêmement moteur par rapport à la dynamique du territoire. Et je disais qu'on va plus que de A à Z, aujourd'hui les deux premiers groupes, ils sont moteurs pour initier de nouveaux groupes sur le territoire, donc sur comment on travaille avec un autre territoire.

- On passe à Françoise Goisneau, ESPACIL, qui est bailleur social, qui a peut-être l'avantage ou qualité d'être à l'écoute des autres. Je vais vous donner la parole sur la micro-résidence que vous avez créée à destination des personnes avec une trisomie 21.

- Tout à fait, en tant que bailleur social, on essaie de loger tout le monde, donc d'écouter les besoins de tout le monde. Je vais rebondir sur ce que vous avez évoqué sur le logement des personnes âgées, car on travaille sur le logement des personnes âgées depuis très longtemps, sous différentes formes. Et on a développé récemment une forme qui ressemble à la vôtre, mais on ne parle pas de personnes âgées, car on a des jeunes, dès 60 ans, qui viennent qui quittent leur maison en plein milieu des champs pour venir en centre-bourg, donc on parle de seniors. Mais sur un panel d'âge très large. Et justement, avec une démarche très contributive sur la construction du projet. Et c'est à l'occasion, et je vais vite atterrir sur l'objet de mon intervention sur la micro résidence

inclusive, le hasard ou la chance a fait qu'une des salariés d'une résidence de ce type était par ailleurs présidente de l'association Trisomie 21 d'Ille-et-Vilaine. Elle connaissait notre penchant pour innover, réfléchir à de nouvelles formes d'habiter, et non pas d'habitat. Elle nous a sollicités par l'association Trisomie 21 réfléchissait à la création de micro-résidence. Plusieurs bailleurs ont été sollicités, nous avons été retenus car on a cette écoute. On a donc décidé de travailler ensemble, de choisir un programme immobilier où on pouvait imaginer l'intégration de cette micro résidence avant même de résoudre les questions techniques, financières. Car le temps d'un projet immobilier peut être long et on savait qu'avec ce projet, il serait encore plus long. On a profité de ce temps préalable pour régler les problèmes techniques, juridiques, financiers. En attendant, l'association nous a demandé de lancer quand même une action, et on a pris la décision de créer un lieu d'activité dans notre parc HLM, desservi par le métro, un grand d'appartement qu'on a créé en lieu d'activité, en faisant deux studios, préfigurations de ce qu'on trouverait ensuite dans la résidence. Ce lieu géré par l'association pour expérimenter, tester, évaluer la capacité de personnes à vivre dans ces logements. Donc c'était la première phase.

- Et avec quels partenaires vous avez conçu et développé votre projet ?

- La micro résidence, ce n'est pas nous qui l'avons conçue, c'est vraiment l'association Trisomie 21 et quelques personnes ressources. Le projet s'est construit à partir des échanges qu'on a eus à partir de cet appartement laboratoire, et par rapport au concept que l'association nous demandait de travailler. On a travaillé entre l'association, les personnes ressources, les personnes ressources de leur réseau et nous professionnels, en tant que maître d'ouvrage, et architectes, etc. Le projet, il est en cours de chantier, c'est une grande surface, 200 m², on n'a pas l'habitude dans le logement social de créer de tels appartements. C'est une grande surface avec à l'intérieur six studios de 20m² chacun, qui sont le plus possibles similaires les uns aux autres, car c'est important pour le repérage dans l'espace, et puis les parties communes, buanderie, espace extérieur. Les six studios sont destinés à trois personnes atteints de trisomie 21 et trois accompagnants. C'est le projet physique. On n'a pas fini la première qu'on a déjà... Qui sera complètement intégré dans un immeuble de logements familiaux, dans un quartier neuf, en plein de développement, sur lequel il y a aussi de l'accession. C'est vraiment un logement complètement intégré dans l'habitat ordinaire, banalisé.

- Justement, vous avez parlé, quand on a échangé, de banalisation. Vous pouvez développer ce concept ? Comment vous le mettez en œuvre ?

- Ce qu'on essaie de faire, vous l'avez évoqué tout à l'heure, comment on tire le droit commun dans tous les sens pour l'utiliser. Ce logement est financé en droit

commun, et on a déjà pris la décision d'établir avec les futurs occupants un contrat de location tout à fait ordinaire. Et ce sont des personnes, pas une structure associative intermédiaire. Aujourd'hui, sur la banalisation, on a à mener dans l'année qui est devant nous toutes les questions sur la banalisation des attributions sur ce logement en particulier. Et sur le grand chantier pour nous en tant que bailleur, social, c'est de profiter, ce n'est pas le bon terme, mais d'utiliser cette opportunité pour remettre en cause les pratiques professionnelles, et permettre via formations, échanges, interventions de personnes extérieures une familiarisation avec ce que va être cette micro résidence, de qui vont être les personnes qui vont l'habiter, pour que déjà ils soient bien accueillis et suivis par nous, ça fait partie de notre qualité de service, et qu'ils favorisent aussi l'inclusion par les voisins. Car on sait que c'est très important, on a des locataires qui sont lambda, on accueille tout le monde, donc tout le monde doit être en capacité de vivre avec à côté d'un appartement avec des personnes peut-être un peu différente, mais de façon banale. Cette banalisation, c'est aussi qu'on développe, qu'on remet en cause les pratiques professionnelles, et les collaborateurs sont preneurs de se remettre en cause, avec cette opportunité qu'on va essayer, car on a l'intention d'en faire plein, des micro-résidences, donc d'essayer à l'intérieur de notre personnel l'accueil, la gestion de la relation avec des personnes différentes.

- Merci beaucoup. On vient de voir quatre belles initiatives, avec une mobilisation des acteurs, qui sont à l'écoute. Mais j'ai compris que c'était très compliqué, ces projets, avec une méthode aussi, d'inclusion forte. Maintenant, la parole est à la salle. J'ai échangé ce matin avec plusieurs personnes et j'ai compris qu'il y avait beaucoup d'attente. On a une quinzaine de minutes.

- Ce projet d'habitat inclusif est une perspective qui nous intéresse, ce qui nous intéresse, c'est comme ça va fonctionner au quotidien. Je voudrais savoir comme vous avez imaginé le fonctionnement quotidien ? Vous avez évoqué trois résidents, avec trois studios, comment ça a été imaginé, ce fonctionnement-là ? Est-ce que ce sont trois salariés, est-ce que ce sont trois personnes qui habitent là tout le temps ?

- Je ne vais pas être hyper précise, les personnes de l'association seraient mieux à même que moi d'y répondre, pour autant, je vais vous apporter certains éléments. J'ai dit que c'était un contrat de location avec trois cotitulaires, parce que les autres trois studios ne sont pas occupés de façon permanente. Les trois personnes atteintes de Trisomie 21, c'est leur résidence principale, et pour les trois autres logements, ce sera du passage, de bénévoles ou de professionnels. En termes de fonctionnement, la réflexion va sur la PCH mutualisée, bien sûr, sur aussi des interrogations : est-ce que ces trois personnes se constituent en association, quelle forme juridique on adopte pour porter l'assurance multirisque

habitation, le contrat EDF, téléphone, etc. Ces questions sont aujourd'hui en chantier. Je ne sais pas si je répons...

- On va prendre une autre question. Madame ?

- Bonjour, Béatrice Alberta, maman d'un adulte autiste de 23 ans, accompagné de manière éducative à domicile. Je représente au sein de l'association gestionnaire du centre de ressource autiste, l'association Pro-aide autisme. Résidente à Paris, j'ai vu que les personnes qui interviennent viennent essentiellement de province, alors, à Paris, qu'en est-il ? Quelles sont les possibilités de monter un projet de ce type-là dans Paris, avec quelles aides, quels financements ? Et quels professionnels ? Nous avons lancé il y a bientôt un an lors de l'inauguration des nouveaux locaux du centre de ressource autisme d'Ile-de-France, nous avons lancé un plaidoyer pour les adultes autistes, qui lance un cri pour dénoncer le manque de logements, d'accompagnement, le manque d'absolument tout pour les personnes autistes adultes. Sur Paris, quelles sont les possibilités ? Et surtout, sachant que nous nous battons, nous, les associations, pour que les adultes puissent avoir accès non seulement à des activités, mais à une éducation toute la vie, jusqu'en fin de vie, quelles sont les possibilités de mettre en place l'éducation jusqu'en fin de vie dans ces structures, et jusqu'en fin de vie, car la vie ne s'arrête pas à 50 ans, selon les institutions.

- Elle est difficile de répondre, car il n'y a pas de Parisien...
Mme Oliveira peut commencer à répondre.

- Justement, il n'y a pas de duplication possible, chaque projet est un nouveau projet, il faut partir des besoins. Nous, on avait cette chance d'être dans une agglomération avec un secteur semi-urbain, on est parti de là, des personnes autistes sur la liste d'attente, qu'on accompagnait. Je comprends votre inquiétude...

- Ce n'est pas ma question, en fait, nous sommes en plein dedans, si je puis dire, en tant que... Nous avons déjà essayé de monter des projets, c'était extrêmement difficile, on nous a mis des bâtons dans les roues de toutes les manières possibles. Nous avons travaillé sur une création de microstructure il y a déjà une dizaine d'années qui rejoint un peu ce qu'a présenté Mme Goisneau, pour des personnes autistes, avec de l'éducation. Nous sommes conscients que premièrement, chaque projet est différent parce que, avec des demandes et des besoins différents, en particulier pour les personnes autistes qui sont un cas de figure totalement différent du handicap en général, et la question, c'est... Par exemple les appels à projets ne répondent absolument pas à nos besoins, c'est une aberration. Il se monte actuellement en région parisienne une structure pour

150 personnes, la moitié des autistes et la moitié des déficients mentaux divers, pour mutualiser les besoins, ça ne va pas marcher, ça va être une catastrophe, et on va se retrouver avec des coûts énormes car il y aura des troubles de comportements incommensurables.

- La table ronde de tout à l'heure y répondra peut-être un petit peu mieux. Je donne la parole maintenant à madame.

- Odile Blanc, association Or Gris. Il y a des questions de vocabulaire aussi qui nous renvoient beaucoup plus à l'action médico-sociale qu'à l'action vie dans le pays. Je travaille surtout sur le milieu rural. Il y a des mots que j'aimerais bien qu'on change un peu, assistance, ça me renvoie à dépannage. Et protection, c'est au-dessus. Il y a des mots à faire entrer un petit peu, c'est-à-dire qu'avec certains acteurs, on a vu entrer le mot « responsabilité », être acteur, participer, et une concertation. L'autre crainte dans la démultiplication, la trouille de renouveler un peu des choses avec des modèles déjà construits et arriver au clef-en-main, qui est une catastrophe. On l'a vu... L'idée de la participation, évidemment, et j'ai beaucoup aimé dans la seconde expérience cette idée de construire ensemble, de construire un groupe. En milieu rural, je pose beaucoup la question de ces gens isolés, qui ne sont pas du tout prêts à s'ouvrir, ceux en milieu rural dispersé, ceux qui ne viennent en bus que quand ils ont passé deux hivers dans la neige et sans camion, et qui sont des gens extrêmement difficiles à décider. La décision pour participer à ces groupes, ce travail-là est important, et je voudrais savoir un peu comment on fait.

- Anne Sépard ?

- Et plus que préventif, j'aimerais savoir comment aider les gens à continuer à vivre, prévention me renvoie déjà à la catastrophe à venir.

- Merci madame.

Une réponse ?

- Anne Sépard: Juste deux choses sur la question du modèle, je vous rejoins complètement, il n'y en a pas, il ne faut pas qu'il y en ait. Et le meilleur moyen de prévenir cela, c'est de travailler à partir des besoins et de l'opportunité sur le territoire. Un exemple, on est aujourd'hui en train de travailler sur une petite communauté de communes, au sens très peu dense, mais avec beaucoup de kilomètres à parcourir, on fait le choix de faire huit logements en quatre communes. Y compris sur les financements, on a imaginé le faire en ville, avec des seuils minimum de quatre ou cinq logements au même endroit, mais si on fait ça, on déracine les gens. Donc on va travailler sur de la réhabilitation et sur du neuf, il n'y a aucun logement qui ne se ressemblera. Après, comment associer

les gens quant on travaille sur l'habitat inclusif, au sens large ? On se heurte rapidement à la question de la mobilité. Et je pense que travailler sur ces questions-là, ça renvoie aussi aux questions de mobilité. Pour un public beaucoup plus large que celui qui viendra habiter dans l'habitat inclusif, et c'est un très bon moyen de rendre les gens acteurs pour savoir comment ils veulent continuer à vivre sur leur territoire. 15 personnes ont suivi le projet d'habitat, et beaucoup étaient impliqués sur le projet de la mobilité. C'est une petite clef.

- Bonjour, Serge, je suis enseignant à l'école spéciale des travaux publics, et je prépare une thèse dans le cadre du Grand Paris. Je veux rebondir sur la dernière réponse, et poser ma question peut-être plutôt à M. Piveteau, car lui, il a étalé un horizon d'attente où on serait plus dans les villes inclusives, et pas uniquement des micro-résidences, mais une société inclusive, et on sait que les cas de réussite dans des pays étrangers, l'un des éléments, c'est vraiment le travail le plus en amont possible, et moi, je voudrais souligner une observation sur le terrain, aujourd'hui, en France, il y a une lacune énorme dans la formation de professionnels en amont. C'est-à-dire que malgré un décret de 2007, il n'y a pas suffisamment de sensibilisation, formation, réflexion dans les écoles d'ingénieurs, d'architectes, designers, sur la question de l'inclusion. Pas uniquement l'accessibilité, mais l'inclusion de manière large. Tout simplement, il n'y a même pas d'introduction au design universel, on a évoqué la convention des Nations unies, mais en France, on connaît mal le contenu et les exigences de cette convention. Donc avez-vous déjà réfléchi à ça, avez-vous des pistes de solution ? Merci.

- Denis Piveteau: Peut-être que Mme Goisneau a une réaction, car c'est quand on est confronté à des problèmes de construction qu'on est face aux lacunes de ce type.

- Je disais tout à l'heure qu'il fallait former nos organismes HLM, etc. On est confronté bien évidemment à... Je ne sais pas quel terme utiliser, mais une méconnaissance en tout cas de la part des professionnels du bâtiment, pour parler large, de ces problématiques, mais aussi parce qu'on est dans une société très administrative, on le voit bien avec les ministères, les réglementations, où les gens sont dans des cases, les logements aussi, et les professionnels sont du logement pour senior, du logement pour étudiant, du logement pour jeunes actifs parce que ce n'est pas tout à fait la même chose que les étudiants, etc. Et donc quand on est sur cette inclusion, quand on leur dit qu'on va faire un appartement de 200m2... c'est compliqué. Vous avez tout à fait raison, il y a un vrai problème de formation des professionnels de l'immobilier en général. Je n'ai pas la solution.

- On va bientôt passer à la table ronde suivante.

- Bonjour, je suis président d'un syndicat qui construit depuis 50 ans des structures pour handicapés, et l'association avec laquelle on travaille depuis l'origine va de plus en plus vers l'habitat inclusif. On a livré une transformation il y a un mois de chambres en appartement, et ils ont du mal à remplir, par rapport au handicap. Et la jonction entre le médico-social et l'appartement inclusif, il y aurait vraiment un travail à faire. C'est plus un témoignage que j'apporte, mais je pense que ce syndicat intercommunal apporte des solutions. Je crois qu'il y a peut-être des pistes à réfléchir sur l'avenir entre des solutions collectivités territoriales, puisque je suis élu dans une commune, et j'en représente 33, et les moyens qu'on peut mettre à disposition.

- Merci beaucoup, une dernière question ? Deux dernières questions.

- Je suis mère d'autiste, et je suis membre de l'association Asap, les petites victoires. Une question pour Fabienne de Oliveira et Françoise Goisneau, quand vous parlez de locataires, pour les habitants de vos microstructures, est-ce que le bail est à leur nom ou est-ce que c'est au nom de l'association ? Et le prix de la location, ils le paient sur leurs allocations d'adultes handicapés ? Et quelle somme peu représenter ce bail ?

- Bonne question pratique.

- Chez nous, c'est une intermédiation locative, donc ils paient une redevance. Aujourd'hui, ils ont la redevance de leur appartement, ils ont un T1bis, et ils sont colocataire de l'appartement du T4 du rez-de-chaussée. Ils ont 550 euros par mois, et ils ont l'APL qui vient se soustraire de cette somme-là, sachant qu'ils sont pour la majorité à l'AAH.

- Un complément ?

- Françoise Goisneau: nous, on a fait le choix pour l'instant d'un bail direct sans structure associative. On n'est pas en redevance, c'est un logement ordinaire, financé de façon assez classique, avec un contrat de location comme n'importe locataire HLM, sauf qu'ils sont trois cotitulaires.

- Une dernière question là.

- Juliette Furet, Union social pour l'habitat. J'ai une interrogation sur le modèle économique global de ces démarches. On voit qu'il y a un travail d'ingénierie très important en amont, il faut sortir des loyers les plus bas possibles... D'ailleurs, 200 m2, comment est calculé l'APL avec trois locataires ? Et

comment est financé l'accompagnement, Françoise Goisneau a parlé de la mutualisation de la PCH, mais comment na s'organise ?

- Rapidement... Car ce sont deux grosses questions.

- Merci Juliette. Sur le modèle économique, oui, il n'est pas simple. Ce sur quoi on est très vigilant, car c'est intégré dans une opération, c'est que ce ne soit pas les autres locataires qui paient pour cela. On peut, nous, moduler les loyers, on a des bornes, mais on a beaucoup de souplesse, et il n'y a pas de raison que les voisins paient pour cet appartement-là. Mais le modèle économique et ce que tu dis sur l'investissement, pour l'instant, il est très personnalisé, c'est un portage très personnel de la réflexion, et aujourd'hui, on a du mal à être aidé, et on a besoin d'aide sur toute cette phase de préparation de la location, sur toutes les questions juridiques, réglementaires aussi, car on s'en pose aussi au niveau réglementaire, de l'association des partenaires, la CAF pour le calcul des droits APL, mais il faut que la CAF vienne, sur la question des attributions. Et toute la mobilisation du partenariat et la réflexion, ce n'est pas nous, petits bailleurs HLM qui allons pouvoir porter toutes les réflexions, donc on a besoin d'aide.

- Monsieur ?

- Je travaille à l'université Paris 7. Merci pour ces présentations, ce sont des expérimentations innovantes, il me semble. J'ai été surpris que personne ne parle des effets de ces projets pour en estimer la générabilité.

Le deuxième point, il me semble que ces projets concernent des personnes à la fois homogènes du point de vue des causes, de leurs dysfonctionnements sociaux, Trisomie 21, autisme, etc., et est-ce que ce n'est pas une limite par rapport à l'objectif d'inclusion ?

- Juste un mot sur l'évaluation, c'est vrai que ce sont des projets émergents, ce qui nous importe, c'est que nous avons réalisé auprès de ces occupants trois ans et demi après leur entrée dans ces logements, une évaluation. C'est intéressant de savoir comment ces personnes se retrouvent dans ces logements. Autre point en matière d'évaluation, ce sont des projets au modèle économique compliqué, mais ça participe d'une volonté politique aussi de les monter, ces projets, et si on veut s'en sortir pour 75 euros par mois, on peut se dire qu'on va évaluer l'impact de ces modèles par rapport à une entrée en maison de retraite qui, à mon avis, serait beaucoup plus coûteuse. C'est un point qu'on va travailler sur le réseau.

- On va conclure cette table ronde et ces belles initiatives. Je passe la parole à M. Denis Piveteau. Merci beaucoup.

- Denis Piveteau: Merci. Ce qui m'a frappé en écoutant les questions et les interventions, c'est que j'ai employé tout à l'heure l'image de la voie directe en partant du droit commun, et en montagne, les voies directes sont souvent les plus pentues. Et même si ce qui s'exprime, ce sont des succès, je trouve qu'on commence à travers ces succès à mesurer le degré de la pente. Et c'est intéressant que cette journée de lancement soit aussi un moment où on identifie les points de difficulté à commencer par les questions soulevées à la fin, du modèle économique. Deuxièmement, de la même manière, on ne construit pas sans l'environnement. C'est une des causes aussi des difficultés. On ne peut pas, et ça a été bien expliqué... L'environnement est à la fois un frein, on est beaucoup plus fortement confrontés à l'environnement, au voisinage, aux collectivités locales, car on ne peut pas éviter cette interaction, c'est à certains égards un frein, et même des mentalités à faire évoluer, des blocages, ça peut, dans des municipalités où la question foncière est déjà très tendue, comme Paris, ça peut rajouter en difficulté, et en même temps, on se rend compte qu'il faut que l'environnement soit un appui, et non pas un frein. Il faut que les municipalités autour, dans certains cas la MSA, que les acteurs locaux soient en appui. Et il faut peut-être commencer à réfléchir aux modalités, du coup, d'accompagnement de ce genre de projet. Accompagner ce genre de projet, ce n'est pas seulement les accompagner en méthodes, en moyens, mais aussi les accompagner à l'égard de l'environnement dans lequel elles ont à s'inscrire. Il faut s'adresser aux municipalités, aux écoles d'architecture, à tous ceux qui conditionnent le succès du projet, sans être dedans, mais en étant justement le lieu dans lequel ils vont devoir s'inscrire. Et donc Jean-Luc, à toi d'appeler la table ronde suivante.

- Je vais appeler Fabrice Talandier, Daniel Caporale, Esther Schindler, et Sylviane Dris. Si vous voulez bien nous rejoindre, et on va pouvoir lancer la deuxième table ronde qui aura pour objet plutôt ce qu'on appelle le projet social. Denis Piveteau disait tout à l'heure qu'il fallait sans doute que cette journée serve à explorer notre vocabulaire, il faut aussi qu'on définisse, et j'espère que cette table ronde va y concourir, à définir le projet social.

On n'a pas de plan...

Très bien. Ça va ? On peut démarrer ? Vous êtes attentifs, on peut démarrer cette seconde table ronde. Une table ronde qui est consacrée à la construction des réponses au service du projet social. Tout à l'heure, Denis Piveteau parlait de référentiel de valeurs et de pratiques, c'est un peu ça qu'on veut interroger avec vous. Quand on dit projet social, pour cerner un peu l'objet de cette table ronde, on a bien vu dans les questions, ça fuse un peu partout, c'est normal, on a besoin de cette exploration, mais on va rester sur cette notion de projet social sur cette table ronde. Quand on dit projet social, on parle aussi bien de la veille, pratique et sécurisation de leur vie au domicile, convivialité, d'autres choses que vous allez développées. Fabrice Talandier, des petits frères des pauvres, là on est à

Beauvais, dans l'Oise, pour un projet, une maison avec sept personnes malades d'Alzheimer ou apparentés habitent en colocation. La question du chez soi qui était posée en exergue de cette journée, et puis un certain nombre de d'espace communs, salle à manger, cuisine... C'est une année de fonctionnement, deux même, le temps passe. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment au sein de cette maison les fonctions d'accompagnement, soutien, animation. Comment cela s'est mis en œuvre ? Comment cela a été construit par rapport aux besoins des habitants ?

- C'est une collocation à responsabilité partagée. On y retrouve une multitude d'acteurs au près des colocataires, donc les familles, conjoints ou enfants, car les colocataires ont entre 33 et 90 ans. On va retrouver les réseaux qui préexistaient avant, on y retrouve des bénévoles qui ont pour mission de promouvoir le lien social, en tout cas le lien avec les colocataires, et on trouve les services d'aide à domicile, infirmiers etc. Chacun a une place, les décisions se prennent de manière partagée. Notamment dans la régulation au quotidien, le mode de fonctionnement. Ce qui explique un peu la manière dont on a construit la vie autour de la maison. C'est-à-dire qu'on a d'abord à l'entrée des colocataires, on a échangé avec les colocataires, ceux qui étaient en capacité de l'exprimer facilement, avec les familles, avec les enfants, conjoints, un peu sur la vie du colocataire, ses besoins, souhaits, y compris des trucs tout bêtes : il n'aime pas les brocolis. C'est donc d'essayer de comprendre ce qu'est la personne en tant que colocataire. Et puis on a eu pour objectif avec l'ensemble des partenaires de permettre aux colocataires de poursuivre ce qu'ils vivaient avant. Ils continuent pour certains à aller aux accueils de jour, aux café-mémoire. C'était important qu'il n'y ait pas de rupture. Et puis on a incité les familles, car l'origine de cette colocation, c'était que les aidants familiaux ne pouvaient plus s'occuper soit du parent, soit du conjoint. Car ils étaient devenus aidants, auxiliaires de vie, etc. L'idée était qu'ils retrouvent une place de conjoint, d'enfant, etc., pour continuer à faire ce qu'ils aimaient faire. La semaine dernière, une conjointe colocataire a emmené son mari à la mer, car ils avaient l'habitude d'y aller. On incite, on invite, on fait en sorte que l'existant se fasse comme au domicile, que ce soit un lieu de vie. Et puis il y a les bénévoles.

- Justement, pouvez-vous donner l'articulation entre professionnels, quels types de professionnels interviennent sur ce lieu, et comment ça s'articule avec les bénévoles ? Car c'est une caractéristique de votre projet.

- Les professionnels, il y a les auxiliaires de vie en permanence, 24h/24. On a mutualisé la PCH, et on a en mode mandataire un nombre d'heures d'auxiliaires de vie, et une veilleuse de nuit, qui fait rôle d'auxiliaires de vie, mais aussi beaucoup plus, c'est-à-dire dans le rôle d'associer chaque colocataire par rapport à ce qu'il a envie de faire, dans les sorties, activités. Elles jouent un rôle

extrêmement important dans la sollicitation, et non pas : on va faire les repas, on va construire pour vous. Elles ont un rôle important dans l'information qu'elles donnent aux uns et aux autres, car elles sont là en permanence, donc elles voient ce qui se passe, elles voient la fatigue. Par exemple, si une personne devait faire une sortie, aujourd'hui, peut-être pas car elle est fatiguée. Et zéro arrêt maladie en deux ans, c'est assez extraordinaire.

- J'avance un peu, on aura l'occasion avec les questions, de préciser. L'articulation, là on voit bien la partie professionnels, et comment ça s'articule avec les bénévoles ? Car c'est une des caractéristiques de votre projet.

- On a deux types de bénévoles, bénévole jardinier qui va venir dans la maison faire du jardinage et proposer aux colocataires qui le souhaitent, de venir donner un coup de main. Et puis on a des bénévoles qui vont être dédiés plus à de la relation individuelle, qui vont venir passer un temps à la maison, et qui vont être dans l'observation, l'invitation à : est-ce que tu aurais envie de sortir aujourd'hui ? Ils vont aller chercher l'invitation, l'accord du colocataire pour pouvoir agir. La bénévole qui devait être là aujourd'hui me disait : ce qui est important pour nous, c'est déjà d'être à plusieurs, ça permet l'attention, l'observation, le « être avec ». On n'est pas des animateurs, on est des individus qui passent du temps avec d'autres individus pour créer de la relation. Si on n'est pas assez nombreux, on passe à côté des choses. Elle disait : il faut faire attention en tant que bénévoles par rapport à la démultiplication des activités. C'est vraiment la nécessité d'être dans le lien, de chercher assez loin l'envie du colocataire, et de donner du sens. Un des colocataires qui dessinaient beaucoup quand il est arrivé. La maladie a fortement évolué, et aujourd'hui, les personnes disent : il ne dessine plus... Mais la bénévole disait : non, c'est faux. Si on l'invite à faire, on va réussir à dessiner ensemble. C'est ça le rôle des bénévoles, c'est d'être dans une forme de sur-mesure, d'attention à l'autre, de repérage des envies, de favoriser, d'aller chercher l'envie, la stimulation.

- Merci. On n'a pas tout dit mais on va s'arrêter là, on a déjà une première bonne vision de ce projet, de la dimension accompagnement, présence, veille. On va aller dans un autre département, du côté de Grenoble, avec Daniel Caporale, président de l'union nationale des AFTC. Ce n'est plus ? Pas encore alors ?

- Par contre j'ai une deuxième casquette, dont je veux toucher deux mots. AFTC Isère pour parler des projets qu'on a mis en place, mais aussi parler d'une commission logement que nous avons monté, avec ma collègue. Cette commission permettra de répondre à la question sur l'évaluation. J'en toucherai deux petits mots. On parle des logements ?

- Oui, je reprends la main deux secondes. Car il y a une troisième casquette, c'est celle-là pour laquelle on vous a invité, vous êtes promoteur des Maisons espoirs.

On va poser, on va prendre le temps qu'il faut...

Donc on est à Grenoble, les maisons espoirs, dont vous êtes un co-promoteur, un des promoteurs, on est là sur des maisons qui accueillent des personnes cérébro-lésées, traumatisées crâniennes, plutôt des formes avec 4, 5 personnes, avec leur propre chambre et des parties communes. Comme on en a convenu en préparant la table ronde, la question est de savoir comment c'est organisé, le projet social, la dimension d'accompagnement, soutien, animation, etc. Et ensuite on verra comment les habitants et les proches sont associés à l'organisation. Comment vous avez organisé ça ?

- On a appelé ça Maisons espoirs, car dans l'Isère, on a un réseau qui s'appelle Espoir, composé d'associations du monde médico-social. Donc on a de la matière pour créer un tel projet. On a réuni un centre de ressources, émanation de la Fondation des étudiants, un vieux partenaire de l'AFTC, qui existe depuis 86. Donc on a sélectionné autour de nous un service d'aide humaine qui s'est investi complètement sur ce type de handicap. Les services d'aide humaine, d'habitude, font de l'aide humaine pour les personnes âgées, personnes avec un type de handicap, mais peu sur la cérébro-lésion, le traumatisme crânien, l'AVC. On a réuni ce partenaire et également une équipe mobile du CH de Tullins, et on a travaillé sur ce projet. Et également, nous avons la chance d'avoir des précurseurs, à l'union nationale. Bordeaux depuis 98 a initié des logements. On est allé voir comment ils ont fonctionné et on s'est mis autour de la table. On a réuni ces trois partenaires, essentiellement, centre de ressource, l'aide humaine et l'AFTC pour travailler ensuite avec des bailleurs sociaux et privés. Les bailleurs sociaux, on a travaillé sur plan avec eux. Quand on démarre un projet, on ne sait pas avec qui on va travailler, quel genre de situation de handicap. Donc qui peut le plus peut le moins, les bailleurs nous ont accompagnés sur des logements qui aujourd'hui peuvent accueillir des personnes même lourdement handicapées. Tout ça a bien marché. Les premières maisons ont ouvert en février 2011, donc on a un recul sur trois logements, de quatre personnes, ils vivent avec leurs auxiliaires de vie. Il y a une mutualisation dans certaines, du 24 heures dans d'autres, dans d'autres pas de veille de nuit mais on a mis un système d'alarme, ça fonctionne bien. L'aide humaine est formée au handicap par le centre de ressources. Ils participent à des formations. En même temps, nous avons monté différentes commissions, car c'est bien gentil sur le papier, mais on a monté une commission technique, au préalable, quand on recevait les dossiers, les professionnels étudiaient les candidatures, allaient voir les personnes en établissement ou chez elles. Et puis une deuxième sélection par un comité des sages, avec un médecin d'un centre de rééducation, à la retraite, une

présidente d'association de personnes handicapées, un ancien directeur d'association de personnes handicapées psychiques.

Aujourd'hui, ces maisons ont quatre ans, cinq ans même d'ancienneté. Les auxiliaires de vie, ça fonctionne. Mais aujourd'hui, on s'aperçoit au fil du temps qu'il y a des lacunes. Dans tout ce qui concerne quelquefois les repas, des choses simples, parfois l'accompagnement, la prise de rendez-vous. Quand on a appris l'aide spécifique qui nous serait accordée, on s'est dit : hurra ! On s'est dit que cette aide allait apporter un bien-être important, une réussite importante dans ces logements.

- Il faut juste préciser de quoi vous parlez.

- Nous avons été retenus en Isère pour recevoir cette aide spécifique qui concerne la coordination, de 60 000 euros, qui va nous permettre de recruter une personne pour de la coordination, également pour permettre la vacance locative. Elle peut arriver. Et permettre tout ce qui est ameublement. On a commencé le recrutement, on a reçu des personnes de grande qualité. Mais il faudra pouvoir la pérenniser, c'est le vœu que je peux faire.

- Merci. Pour avancer un peu, on y reviendra, mais la place des habitants dans les choix, décisions, vous avez organisé des choses spécifiquement ?

- Il existe des réunions au sein des habitants avec soit un bénévole de l'AFTC, qui permettent de faire un petit règlement, parfois il peut y avoir des petites manifestations qui peuvent se passer. Les personnes cérébro-lésées ont parfois des petits problèmes de cohabitation. Et on a monté une commission de suivi, qui se réunit tous les deux mois pour solutionner les problèmes qui peuvent se rencontrer dans certaines maisons, également quand il s'agit de remplacer quelqu'un, de faire partir quelqu'un, ou d'aider quelqu'un à partir. Ces maisons sont un tremplin pour vivre de façon autonome chez soi. Il y a eu des cas où les personnes n'ont presque plus de PCH avec une autonomie grandissante, donc on les aide à retrouver un lieu autonome.

- Merci.

- Est-ce que je peux dire deux petits...

- Non, pas maintenant. J'ai tout un rang qui me scrute, car on doit tenir absolument les délais.

- On me posera peut-être la question.

- Voilà, je pense que vous pourrez y répondre à ce moment-là. Esther Schindler, là, pour le coup, vous êtes chargée de mission santé autonomie ADMR. On va aller dans une commune de la Loire, à 20 km de Saint-Etienne, pour ceux qui ne connaîtraient pas, ce sont des logements adaptés à la perte d'autonomie des personnes âgées et un espace commun d'animation. La question, c'est qu'a priori, l'ADMR, on la connaît comme réseau associatif d'aide à la personne, et là, pour le coup, vous allez mettre en place un certain nombre de prestations collectives, qui rentrent dans le champ de cette table ronde, sur la convivialité, la veille, la présence, etc., donc la question, c'est nous dire précisément les types d'actions, activités qui seront mises en place. Et j'ai une question : pourquoi l'ADMR met en œuvre ce type de prestation ? Comment donc à Cellieu cela sera organisé ?

- Je reviendrai après sur le pourquoi après. Ce sont donc 12 logements, T2 et T3, car ces personnes pouvaient vivre dans des grands logements avant, et n'ont pas envie de vivre dans un tout petit T1, et aussi car c'est leur résidence principale, ils peuvent vouloir recevoir des amis, leur famille. Au sein de ces habitats, des maisons de plain-pied, au milieu a été créée une salle commune, intergénérationnelle, de 40 m2 avec un coin cuisine, toute adaptée, un coin modulable avec table de repas, d'animation, un coin jeux, une buanderie. Cette salle est animée par un salarié de l'association ADMR locale, qui organise minimum un repas commun par semaine et un après-midi convivial par semaine. Il est défini un planning en amont pour que chacun puisse venir s'il le souhaite, mais ce n'est pas obligatoire. Au-delà de ce temps d'animation, cette salle est laissée à la libre disposition des locataires qui peuvent s'en servir en fonction de leur rythme de vie, boire un café avec son voisin, faire un anniversaire... Et comme il y a une cuisine, ça peut être simplement partager un repas, faire de la cuisine ensemble. Que chacun puisse vivre son rythme, il n'y a pas de cadre très précis. C'est vraiment le logement principal des personnes. Au-delà de la mise à disposition également pour les locataires, cette salle est également libre pour d'autres associations, structures qui souhaiteraient intervenir, participer, faire des activités, notamment avec une école qui est à 100 mètres du logement. Donc cette école peut décider de venir faire un après-midi pour Noël, Pâques, etc. C'est vraiment de l'intergénérationnel et de l'habitat inclusif. En parallèle de ces animations collectives par un salarié, il y a ce qu'on a imaginé : la présence bienveillante. Un salarié formé par l'ADMR, là, présent dans la salle commune deux heures par jour du lundi au vendredi. Cette personne est là, elle n'a pas de planning défini, de mission précise. Elle est juste là pour rompre l'isolement, aider les locataires pour faire une demande d'APA, remplir une déclaration de revenus, rompre l'isolement numérique, à l'aide de tablettes, appréhender les tablettes, envoyer un mail. Vraiment faire de l'intergénérationnel. Bien sûr, les services à la personne sont possibles en parallèle, en plus, comme si la personne était à son domicile, mais elle est de toute façon à son domicile.

- Elle est à son domicile, il faut le redire.

- Et les services peuvent être proposés par l'ADMR, mais ce concept n'est pas fermé, elles peuvent faire appel à n'importe quel prestataire. Et puis la création d'un jardin collectif, un grand jardin potager laissé à la libre disposition des locataires, écoles, instituteurs, parents, donc ils peuvent se croiser de manière régulière autour du potager, pour un moment d'échange, convivial.

- On arrive à la question qui me hante : pourquoi ? Pourquoi l'ADMR, qui a priori travaille sur l'aide à domicile, l'accompagnement à domicile, pourquoi l'ADMR se dit : il faut aussi que l'offre de services qu'on propose soit différente, qu'on puisse accompagner ce type de chose ? Et c'est une activité particulière dans le champ de vos compétences.

- Effectivement, ce n'est pas tout récent, l'idée est née il y a cinq, six ans. Le réseau ADMR de manière générale a imaginé un concept : habiter autrement. Qui est né tout simplement de la remontée de terrain de nos associations. L'ADMR, c'est un réseau de 2700 associations sur tout le territoire, notamment en milieu rural. Donc c'était une remontée de nos associations, qui au fil des réunions, nous ont dit : on est chez les personnes en perte d'autonomie, et ces personnes nous ont fait remonter des besoins, nous interrogent sur : est-ce qu'il existe des solutions d'habitat regroupé sans que ce soit médicalisé, sans que ce soit l'EHPAD. L'idée a mûri, on a décidé de conceptualiser un peu ce mode de vie, et on en est venu à développer des outils pour développer les compétences des fédérations départementales ADMR. On intervient aussi bien sur l'animation mais aussi la conception et réalisation des projets. Les associations étant ancrées très localement, elles connaissent les besoins, spécificités des territoires, des personnes. Et souvent, les bénévoles connaissent les familles, les commerçants aux alentours, donc peuvent faire remonter les besoins. Donc au-delà de l'aide à domicile, on s'est dit qu'on avait les compétences et le personnel a été formé pour développer ce type de projet.

- On va passer à Sylviane Dris, là on a eu trois exemples de comment on peut agencer, chaque fois c'est singulier. Et ce mot de singulier a été prononcé par la secrétaire d'Etat, ça va être vraiment le leitmotiv qu'on va poser. Après, les promoteurs de projets arrivent, et des acteurs comme le conseil départemental. Sylviane Dris, vous êtes au bon endroit pour recevoir ce type de demande. Vous êtes sur l'ingénierie territoriale, et un service dont vous êtes responsable, habitat inclusif. Comment, quand des promoteurs arrivent avec ce type de projet, comment vous répondez ? D'une part sur la question du positionnement, et puis sur la modalité de financement, car à un moment donné, la question du

financement d'un certain nombre de fonctions qui ne sont pas prévues dans les modalités réglementaires, administratives et financières aujourd'hui.

- C'est vrai que la richesse des projets présentés ce matin mettent en évidence la prestation qu'il faut construire à l'échelle du territoire, et comment on construit les réponses institutionnelles sur ce type de projet. Car ce sont des projets qui cumulent beaucoup de choses. Et au niveau du Département du Nord, depuis 2013, nous soutenons des projets, sur du développement de projet, coordination de projet. Depuis cette année, il y a une volonté aussi politique qui nous amène à financer 14 nouveaux projets, beaucoup sur du développement. On aide sur cette fonction de développeur. Et aussi en investissement, sur la domotique, connexion. C'était vraiment une volonté, mais l'expérience que nous avons acquise au niveau des projets accompagnés jusqu'à présent montre que la mutualisation de la PCH, c'est facile à dire mais pas facile à mettre en œuvre derrière, qu'est-ce qu'on mutualise, comment, on va au-delà du droit personnel. Comment la personne accepte de mettre au pot commun une heure, est-ce que ça rentre bien dans les clous... Sur l'APA, c'est pareil. Et l'intervention de services à domicile, comment ça s'articule avec les soins infirmiers. Donc comment ensemble on construit pour ne pas être en cumul, mais être cohérent dans la manière de soutenir les projets. C'est un peu tout ça qu'on essaie d'élaborer, avec nos porteurs, on met en place des comités techniques où on réfléchit de manière spécifique sur : comment on va faire sur ce projet ? Comment on mutualise ? Comment ça se passe pour les appartements ? C'est vrai qu'on prend aussi un certain nombre de risques, donc comment on y va sur tous ces sujets-là. On construit en fonction des projets.

- Singulier, cas par cas, on tourne autour de ces éléments. Une ou deux illustrations peut-être de fabrication ? Car vous fabriquez avec les promoteurs de projets et les acteurs ? Et comment vous avez résolu ce type de question ?

- C'est vrai que c'est déjà, sur des personnes avec handicap lourd, des personnes qui viennent de FAM, on peut les flécher sur des plans connus, mais où on attend des places... Sur ces projets-là, c'est aussi : comment on trouve un équilibre ? Ce qu'on va libérer d'un côté, comment on arrive à satisfaire d'autres besoins qui ne sont pas satisfaits. Donc on libère des places en FAM, mais il faut bien flécher derrière. Et l'investissement sur la domotique, c'est l'impact sur la PCH en aide technique. Il y a aussi la question du coût, il faut être lucide. Comment on est un peu gagnant-gagnant sur ce type de projet aussi ? Le terme est peut-être mal choisi, mais il faut avoir cette dimension réaliste par rapport à l'offre médico-sociale. C'est une offre différente. Et avec la MDPH, comment on réajuste les plans dans le temps ? Comment on réajuste, un an, deux ans, sachant qu'il y a un temps d'adaptation ? Donc cette construction de réponses qu'on travaille. Donc il n'y a pas de modèle, comme on disait tout à l'heure. Là,

c'est du handicap physique, mais il y a aussi les personnes autistes, du handicap psychique où ce sont d'autres modalités qu'on va construire.

- D'accord. Il nous reste un peu de temps, on va donner la parole à la salle. J'ai un tas de questions aussi, je préfère les garder. Mais un tas de questions vont vous venir, car évidemment, la question du positionnement, la possibilité d'accompagnement, et la fonction des conseils départementaux, c'est une question forte dans cette journée.

- Bonjour, on travaille sur des projets de développement d'habitat inclusif, je voulais savoir, en assurant une permanence 24h/24, 365 jours sur 365, par des aides à domicile et des soins médicaux, comment on peut éviter la requalification dans ce cas-là en établissement? Parce que la question se pose.

- On sait que c'est une des questions clés de la journée. D'abord, on a une réalisation, une présence 24h/24, et comment un conseil départemental se positionne là-dessus ?

- Sur un projet 24/24, comme on accompagne en développement, l'idée, ce n'est pas de reproduire l'établissement sur l'échelle locale. Donc nous, les points de vigilance, c'est de faire appel au réseau local... Parce que la tendance, c'est de prendre les services de l'établissement et les transposer dans la commune où vont se situer les logements. Donc on va chercher les services de soins infirmiers du territoire, le service du territoire... On essaie aussi de resituer le logement inclusif tel qu'il est inscrit au cœur de la cité, avec l'accessibilité au service de la cité, les transports de proximité, c'est un peu tout ça nos points de vigilance. Après, ce sont ces points-là qu'on va essayer de vérifier, d'accompagner.

- Fabrice, puisque vous avez une présence 24/24, avec une veilleuse de nuit, etc., vous avez été confronté à la question de la requalification ?

- Sûrement, moi, je n'étais pas au départ dans la construction du projet, je pense que c'est plutôt le groupe de départ qui pourrait y répondre, en tout cas, sur l'opérationnalisation des choses, on avait déjà la moitié des colocataires qui faisaient appel au même service à domicile. Et puis il y a une facture qui est faite individuellement, elle n'est pas faite au nom de la colocation. Elle est faite à M. X ou à Mme Y. C'est des gens qui décident de vivre, ils ont chacun un bail, dans une maison, c'est un mode d'habitat. Et ce n'est pas du tout un établissement. Si c'était un établissement, de fait, ça voudrait dire qu'on serait requalifié aussi avec le droit à l'aide social à l'hébergement, parce que c'est aussi une question qu'on peut poser sur la colocation. On se retrouve dans un habitat de domicile et le non-accès à des aides qui permettent le maintien dans le domicile. La question ne s'est pas posée en tant que telle, on fait appel à un

service à domicile. Et on est sur Beauvais, c'est une grande ville, mais pas une très grande ville, donc il n'y avait pas non plus multitude d'acteurs, d'assurer une présence, et de pouvoir en cas de défaillance d'une veilleuse de nuit, de permettre la continuité du maintien à domicile.

- On va finir de répondre à la question.

- Daniel Caporale: je rassure madame, nous ne sommes pas allés chercher les soins médicaux des établissements qui eux-mêmes sont déjà saturés, on a bien pris les soins médicaux de proximité, de quartier. On a fait en sorte que les besoins soient assurés par le médecin du quartier, par les infirmières en cas de besoin du quartier, on est dans du droit commun. En plus, si ces personnes vivaient chez elles, elles auraient toujours du 24h. Et il ne faut pas oublier de vivre ensemble, ne pas vivre seul, et peut-être rassurer les parents qui, demain, vieillissent, ne seront peut-être plus là pour accompagner leurs proches, comment feront-ils ? Ils sont accompagnés, ils vivent en communauté, ce n'est pas toujours rose, mais ça aide.

- Il y a une zone à clarifier sans doute autour de cette question-là, la réponse est sans doute sur les travaux à venir, je pense aux travaux de l'observatoire dans le sens large.

- UNIOPSS. Merci pour les présentations faites dans cette table ronde et dans la précédente. Une réaction par rapport à la notion de cas par cas et d'évolution de projet. Comme vous gérez le fait à la fois d'être dans le cas par cas en amont du projet avec les personnes présentes au démarrage, et comment le faire évoluer quand une personne nouvelle arrive dans le projet ? Et comment vous pensez la complémentarité éventuelle avec les EHPAD si une personne dans le projet perd en autonomie et doit aller vers un EHPAD finalement ? Comment vous gérez ces partenariats avec les EHPAD ?

- Esther, peut-être ?

- Esther Schindler: Sur l'évolution des projets de vie et du projet de vie global des logements, se réunit un conseil de vie plusieurs fois par an, qu'importe son nom, qui réunit en fait des représentants de l'ADMR, de la commune et du bailleur social, plus les locataires ou des représentants des locataires, pour qu'ils puissent s'exprimer sur les évolutions attendues pour voir les aménagements, sur la vie sociale, sur la partie immobilier, logement, le projet n'est pas figé. Pour la partie EHPAD, j'ai un peu moins de recul, si ce n'est que si on se rend compte que la personne est en perte d'autonomie, elle sera orientée vers l'EHPAD et un locataire prendra la suite sachant qu'il existe une commission qui réunit mairie,

baillleurs et ADMR qui est en charge de sélectionner les locataires et d'attribuer les logements.

- Tout le monde peut s'adresser à l'ensemble, et y compris même à des participants de la table ronde précédente qui auraient pu répondre. Allez-y.

- Par rapport à la mutualisation, on a convenu que la MDPH, l'ensemble des demandes de PCH sont déposées en même temps pour avoir un regard identique sur le profil des aides qui pourraient être mutualisées, et ensuite, ça se fait au fil de l'eau. Et par rapport à la personne vieillissante, l'aggravation, sur les projets pour les personnes âgées, souvent, il y a un EHPAD quand même à proximité. Là, c'est EHPAD hors les murs, après, c'est comme tout le monde, s'il y a une aggravation et que la question se pose du maintien à domicile, l'habitat inclusif, c'est quand même le domicile. Donc même si on a une coordination d'acteurs pour veiller au maintien au domicile, néanmoins, à un moment donné, ça a ses limites.

- Une question, on parlait du projet de vie, le projet de vie des résidents est accompagné par le centre de ressource, qui a un financement ARS, donc chaque personne profite de l'accompagnement pour son projet de vie individuel, même s'il est en colocation, il est suivi de façon individuelle. L'autre aspect, la question ne se passe pas, 60 ans, 65 ans, il restera chez lui, il est dans son domicile privé, donc il y restera à vie.

- il y a une question de méthode à travailler, je pense, comment on part d'un projet, et comment ce projet peut être universativement*...

Il y a un travail à faire autour de ça. On prend les trois dernières questions, et on fera une petite synthèse par Denis Piveteau et on conclura.

- J'ai déjà parlé la première fois, excusez-moi... Je remarque quand même que sur l'ensemble de ce colloque, tous les intervenants viennent de province. Qu'est-ce qui se passe à Paris ?

- C'est votre question ou une remarque ?

- C'est une remarque.

Ensuite, Mme Dris a posé énormément de questions, mais ne donne pas trop les réponses. Enfin, le CVS...

- C'est une remarque aussi ?

- Oui, mais on aimerait avoir des réponses. D'autant plus que, par exemple, vous savez que la location adulte handicapée est de 800 euros et quelque je ne sais

plus quoi... Et donc comment on peut financer son logement, le téléphone, l'électricité, les intervenants divers et multiples qui ne sont peut-être pas pris en charge par la MDPH, etc. ? Là, il s'agit vraiment d'extrême pauvreté. Alors mutualiser... Ce n'est pas toujours... Untel peut avoir besoin de ça, et pas l'autre.

- Donc est-ce que c'est jouable d'habiter chez soi ?

- Je connais de plus en plus d'associations qui travaillent sur la création de ce genre d'habitat inclusif, mais à titre privé, c'est-à-dire qu'ils vont acheter eux-mêmes pour leurs enfants, etc. Est-ce qu'on est tous obligés d'en venir là, notamment les personnes qui n'ont pas les moyens ?

- On va prendre les trois questions, et on fera une réponse en même temps.

- Bonjour. Je travaille aussi aux Petits frères des pauvres, sur un projet Alzheimer, pour personnes isolées et à faibles ressources. Je veux revenir sur cette question du cas par cas que la collègue de l'UNIOPSS a commencé à évoquer. Pour moi, à la fois c'est l'énorme chance de cet habitat inclusif, parfois aussi cet habitat thérapeutique, c'est extraordinaire de pouvoir faire du cas par cas, de pouvoir travailler avec de multiples acteurs d'un territoire, des hôpitaux, des collectivités, des bailleurs sociaux, la métropole, etc. Mais en miroir, il y a une vraie faiblesse. D'abord, c'est très complexe. Concernant les publics les plus fragiles, on dirait que c'est quelque chose... Et ça fait écho au modèle économique, est-ce qu'on va créer du super habitat inclusif pour les personnes qui ont les moyens ? Et ça nous interpelle fortement dans notre réseau. Et au-delà de cette faiblesse, il y a une fragilité au niveau d'abord de l'interlocution. Mme Dris est certainement bienveillante, mais il y a aussi des interlocuteurs, quand on est sur du cas par cas, l'APA, elle est mutualisable ou pas, en fonction de l'interlocuteur qu'on a face à nous. La PCH, elle est mutualisable aussi, mais ça dépend de l'interlocuteur qu'on a face à nous.

La question évoquée aussi de comment ces colocations permettent d'assumer les vacances, etc., quand les personnes n'ont aucun moyen à mettre dedans ?

- Association Trisomie 21 Aquitaine. Ma question est en fait une surprise : pourquoi la question de l'habitat inclusif n'est que sous l'angle de petit habitat collectif et non pas individuel ?

- Excellente question. On arrête sur cette question, on fait une série de réponses ceux qui le souhaitent, et dans l'enchaînement, Denis Piveteau nous sort peut-être les deux ou trois points, ou peut-être plus, qui sont saillants et importants suite à cette table ronde.

On y va, sur ceux qui souhaitent répondre. On a beaucoup de questions autour des revenus, etc., aussi, la mise en commun de la PCH, mais on aura des réponses, je pense, cet après-midi.

- Je peux répondre à Monsieur concernant les conditions de revenus. On fait en sorte dans nos logements que les personnes qui ne perçoivent que la PCH puissent vivre et qu'il y ait un reste à vivre suffisant. C'est-à-dire que lorsque nous avons traité avec les bailleurs sociaux, les personnes paient un loyer de 300 euros, plus 200 euros pour la nourriture, et ensuite 100 euros pour tout ce qui est produit d'entretien. Donc nous, l'AFTC, nous recueillons tout ça, nous avons un agrément d'intermédiation locative, et on verse chaque semaine... Mais les personnes qui n'ont que l'AAH ont l'APL, et ils peuvent partir en congés, car nous sommes organisateurs nous-mêmes de congés, et le reste à vivre est suffisant. D'ailleurs, l'agrément de la cohésion sociale est restrictif, il tient compte des locations que nous faisons auprès des personnes défavorisées. On n'aurait pas d'accord d'agrément de la cohésion sociale si on ne répondait pas à cette question-là.

- Sur le modèle économique de la Maison du Thil, on a fait une évolution, on a été financé par la CNSA dans le cadre des projets innovants, et la restitution se fera à la fin de l'année. Ça a ses limites car on n'a que deux ans de recul, mais ça nous donne un certain nombre d'indicateurs. Sur la question du coût, ce qu'on note, et c'est horrible ce que je vais dire, dans la colocation, au départ, on s'adressait à des personnes de plus de 60 ans, et heureusement que deux personnes sont venues avec la PCH, qu'ils ont accepté de la mutualiser, pour diminuer le montant du reste à charge. Pour elles, la PCH couvre les coûts et n'ont plus de reste à charge, mais elles ont accepté que cette PCH vienne diminuer le coût des auxiliaires de vie pour l'ensemble des autres colocataires. Le jour où ces personnes ne seront plus là et où des personnes seront à l'APA, la différence sera de 6000 euros à mutualiser, et ce sera indigeste pour certaines familles.

- Ça montre la fragilité des montages, et on a tout un champ d'investigation aussi nécessaire sur le devenir et la pérennité de ces projets.

- Esther Schindler: sur le projet, dans la Loire, pour l'accessibilité financière, sur les logements T2, donc à peu près 55 m², on est à environ 300 euros de loyer, et sur le T3, environ 70 m², le loyer équivaut à 390 euros à peu près. Bien sûr, ils sont éligibles à l'APL, donc la somme peut venir en déduction. Pour le volet animation, qui est bien sûr optionnel et au libre choix du locataire, dans ce projet-là, le montant est d'environ 100 euros par mois, mais le réseau ADMR a développé ces projets partout en France, une quarantaine de projets sont sortis ou en phase de construction. Il existe d'autres modèles, on est à 100 euros, mais

pour certains territoires, c'est à peine 20 euros pour un couple, donc il est possible de faire des choses attractives pour les futurs locataires.

- Sylviane Dris, vous avez été interpellée directement.

- Oui, on voit la richesse des projets différents, ils font appel à un partenariat local, on essaie de s'adapter et de construire des réponses, et à chaque fois, ça nous intéresse sur le comment on va mutualiser, quel effort la MDPH va pouvoir faire sur tel aspect, nous, comment on articule... C'est vraiment ces questions qu'on se pose à l'échelle d'un projet, et du coup, on n'a pas la même réponse d'un projet à l'autre. Et il y a d'autres questions qui se posent. Nous, on voit, par rapport à des projets dans le nord, du coup, on s'est retrouvé confrontés à des personnes, ce sont des réalités, qui venaient du Pas-de-Calais, elles étaient en FAM, dans le Nord, avec un domicile de secours dans le Pas-de-Calais, et en intégrant un domicile droit commun dans le Nord, ça a des répercussions... Et nous, c'est là-dessus qu'on s'interroge, on essaie de mesurer à chaque fois l'impact des modèles proposés par les porteurs sur les financements, l'accompagnement qu'on va pouvoir développer. C'est vraiment ces questions-là. Après, le Nord, je pense qu'il y a une volonté d'accompagner ces projets, on soutient ces projets-là. Et les partenaires autour de la table, on est tout à fait en accord pour faire les pas de côté en tout cas pour accompagner ces projets-là.

- Merci. Denis ? Deux ou trois points saillants ?

- Denis Piveteau: en moins de 5 minutes... Je pense que le succès d'une journée de lancement, c'est moins d'être capable d'apporter toutes les réponses que de bien poser les questions. On n'aura pas perdu notre temps ce matin si on a bien posé les questions. Et en prenant comme vous, de manière très directe, choc, les questions et les présentations, on est frappés par la complexité. Si on sort de cette matinée en disant que tout est simple, c'est qu'on a dormi. C'est extrêmement complexe, ça mobilise en temps, en conviction, on pourrait même se demander : pourquoi est-ce qu'il y en a tant qui sortent ? Il faut faire attention de ne pas mélanger deux types de complexité. Il y en a une dont on ne se débarrassera jamais, c'est celle qui vient de ce qu'il faut interagir avec un environnement qui n'est jamais le même, ce ne sera jamais deux fois de suite le même projet, et pour les personnes, car si on pense faire l'économie de ces complexité, on ne fait plus d'habitat inclusif. Donc cette complexité-là, qui oblige à retravailler localement avec les multiples partenaires et à s'adapter à des attentes qui vont encore évoluer, on n'en fera jamais l'économie. Derrière tous les freins que ça crée, ça crée aussi de l'énergie. C'est des difficultés, du temps, des obstacles, mais aussi l'énergie, l'envie d'y aller, à condition d'être capable de transformer cette complexité en énergie. Et l'autre complexité, c'est celle en termes de fragilité, de besoin de sécuriser sur le plan juridique, on parle de

domicile de secours, sur le plan budgétaire, aujourd'hui, quand on bricole avec des mutualisations partielles de PCH, etc., comment tout ça se sécurise ? Et on retrouve d'ailleurs... Une personne n'a pas aimé que je définisse le travail social comme assisté et sécurisé, on peut employer d'autres mots, mais il faut appuyer, si vous voulez, et abriter. Il faut à la fois appuyer ces projets, et les abriter aussi. Il va y avoir deux ou trois axes de travail budgétaires, juridiques, de qualification, qui doivent permettre de donner un peu de sécurité, c'est ce que la journée, à mon avis, doit nous aider à dégager.

- Merci de ces mises en perspective. Merci à chacun et chacune d'avoir participé à cette table ronde. On se retrouve impérativement pour un démarrage à 14h, il faut prévoir, il y a quelques éléments de sécurité pour pouvoir entrer dans ce bâtiment, donc il faut être là à 13h45 pour être bien. Donc ça nous laisse environ une heure pour aller déjeuner. On se retrouve tout à l'heure pour la troisième table ronde.

- Un point logistique, la salle ne sera pas fermée, donc prenez vos affaires avec vous, et pour les intervenants, venez me voir, on a réservé le restaurant ici, vous pouvez venir me voir pour récupérer vos tickets. Merci.

(pause déjeuner)

- Je vous propose que vous repreniez vos places, on va redémarrer par cette troisième table ronde.

J'appelle donc Thierry Mispoulet, Véronique Sellez, et Amélie Laborde à venir nous rejoindre pour cette troisième table ronde, et puis évidemment Denis Piveteau, qui nous accompagne depuis ce matin sur l'ensemble des tables rondes, si vous voulez bien nous rejoindre, on va redémarrer. Je vous en prie, installez-vous.

Encore quelques instants pour que vous finissiez de vous installer... Table ronde consacrée sur l'ancrage des projets dans le territoire en articulation avec l'offre de services. On va essayer de s'interroger sur la manière dont les réalisations d'habitat inclusif produisent sans doute un certain nombre d'effets par rapport à leur environnement, aux territoires où ils sont pensés, imaginés et mis en œuvre. On va attendre que vous ayez fini de vous installer et on va pouvoir démarrer. On est vraiment sur cette question de l'intégration, l'insertion, l'inclusion, et peut-être de la réciprocité aussi entre environnement et habitat inclusif. On l'a vu ce matin, la question de l'environnement dans lequel il va être, mais après, l'environnement social et paysager, surtout social, comment il interagit avec cet habitat, et c'est là où peut-être on arrive sur la participation sociale, pour reprendre une notion évoquée ce matin. Thierry Mispoulet, vous êtes directeur de l'action sociale du conseil départemental d'Indre et Loire.

Vous souhaitiez développer cette idée de nécessaire ancrage territorial à Tour, c'est un futur immeuble, c'est encore en réalisation, 31 logements sociaux, dédié à des personnes âgées, à des familles monoparentales, et à de jeunes adultes. C'est un immeuble qui intègre un certain nombre de services, d'autres activités, il y a par exemple une crèche, sans doute pour les familles monoparentales, mais peut-être pas seulement, vous nous l'expliquerez, un accueil de jour, d'autres choses que vous nous direz.

Comment un projet... Il s'appelle Maison intergénérationnelle de Tour pour le moment, il n'a pas encore son nom définitif, comment ce projet-là s'intègre sur le territoire? C'est à la fois un quartier, bien particulier en plus de la ville de Tour, et puis dans la ville ou l'agglomération, peut-être, même. Et j'aurai une autre question pour savoir comment les services du département que vous représentez accompagnent une telle démarche. Mais d'abord, comment ça s'intègre, car il y a ce type d'interaction, habitat et environnement, environnement et habitat.

-C'était posé dans l'organisation même de la collectivité depuis longtemps, on a travaillé avec Stéphane Corbin sur ce projet. Il y a eu un souhait politique de poser le fait que l'action sociale, l'habitat, le logement, la politique de la ville, tout ça est un tout, et qu'on ne peut pas parler des problématiques des familles sans aborder leur environnement. Donc il y avait une vraie idée d'avoir une direction reliant ces thématiques, dès l'origine. A l'époque, on ne parlait pas encore d'habitat inclusif, c'est venu récemment, mais en tout cas, on avait déjà travaillé cette question, et ça remonte à 2012, où finalement, il y avait déjà l'idée de se dire qu'il faut aller plus loin que de traiter d'un côté de l'habitat social, des problématiques sociales, un public qui rentrait par niveau de ressource, et de l'autre côté, des problématiques personnes âgées, etc. L'idée, c'était bien de lier le tout. Et ce lien, on l'a fait à travers le chemin de l'autonomie, le programme départemental d'action pour les personnes défavorisées, et on était légataire des aides à la pierre depuis 2005. Et ces outils nous ont permis de traiter le sujet de façon assez transversale vis-à-vis de partenaires en attente là-dessus. On a joué un rôle de chef de file et d'initiateur. Deuxième porte d'entrée, au-delà du chef de fil naturel que nous pouvons être sur la politique de l'autonomie, l'idée était d'affirmer une commande publique. Mais sans brider l'initiative locale. Et donc pour ce faire, l'idée est passée par l'appel à projet assez naturellement, c'est-à-dire d'affirmer des intentions, des orientations, mais sans brider cette initiative locale qu'il a fallu encourager. L'idée, c'était aussi que ces projets qui sortiraient de terre soient d'abord des projets territoriaux qui répondent à des besoins. Loin de nous l'idée d'imposer un modèle, en disant : on construit un modèle, et on l'applique sur l'ensemble du territoire, l'idée, c'était de donner la main au niveau local dans un cadre réfléchi et construit. Deuxième élément de la réflexion, il nous paraissait intéressant de faire appel à des compétences que nous n'avions pas forcément, et on a fait appel à la faculté de sociologie de

Tours, j'ai cru voir Mme Labi ce matin. Il y avait un labo qui s'est beaucoup intéressé aux questions d'habitat inclusif, même si encore une fois, ce terme n'était pas utilisé à l'époque. On est parti de là.

Et bien sûr, les élus avaient aussi des propos et des enjeux qu'ils ont défini très clairement. Moi, j'en ai listé neuf, qui étaient très clairs dans la copie que nous attendions : promouvoir le libre choix du lieu de vie des personnes en perte d'autonomie. On a tous fait le constat qu'entre le domicile familial et l'établissement, on manquait d'un panel de solutions qu'il fallait bien essayer de creuser. Deuxième sujet : inscrire ces projets de vie, d'habitat spécifique, dans des territoires, en proximité des services, et en proximité aussi de l'ensemble des partenaires locaux qui pouvaient intervenir dans ce projet-là, avec un troisième enjeu : la lutte contre l'isolement des personnes âgées. On est dans un département relativement rural, l'Indre-et-Loire, c'est une grosse métropole, et il y a des problématiques autour.

Avec des personnes âgées qui étaient effectivement relativement isolées. Donc un gros sujet aussi à traiter à travers ce projet. Ne pas recourir à l'établissement systématiquement, c'était aussi le mot d'ordre, de trouver des alternatives. Et aussi garantir l'inclusion dans la cité. C'est de se dire : on ne peut pas simplement mettre un toit au-dessus de la personne âgée ou handicapée, on veut aller au-delà, et c'est la garantie d'une inclusion, qu'elle soit au titre de la perte d'autonomie, mais aussi une inclusion sociale, au titre de la recherche d'emploi, de la mobilité, etc. On nous a donc demandé de travailler la copie dans tous ces champs d'interaction. Et dernier élément du sujet, c'était de travailler sur la dimension intergénérationnelle du projet, en disant : surtout, ne réservons pas la solution qu'on va développer à une catégorie de la population, essayons de travailler la mixité sociale, l'intergénérationnalité. On a été voir une pratique particulière en France qui nous a beaucoup inspirée, celle de Lyon, avec Bernard Devert, et pour nous, ça a été une certaine révélation de ce qu'on peut faire quand il y a des gens décidés et qui ont un peu de réseau, mais aussi l'idée que ça pouvait être des initiatives qu'on pouvait aménager, redimensionner. Et tout ça aussi à l'appui d'un partenaire assez spécifique, qu'on trouve à Lyon, le président fondateur d'Habitat Humanisme, qui nous a aidés à travailler ce projet au niveau local.

L'idée était d'aller chercher un partenariat le plus large possible, notamment avec des bailleurs sociaux, l'idée, c'était aussi de travailler la solution habitat sur la base de ce que nous connaissions et des financements que nous étions capables d'amener sur la table.

Le projet, il a vu pratiquement sa concrétisation il y a quelques mois. Ça n'a pas été simple, on est dans un quartier très privilégié de la métropole, en centre métropole, avec quelques hectares de bois autour d'un cloître des Capucins, qui bien sûr n'est plus actif depuis bien longtemps, mais ce bâtiment a une vraie identité. Quand on rentre dans cet endroit, on se dit que c'est un havre de paix au milieu de la métropole, c'est assez étonnant. Il y a quelque chose qui nous était

proposé par Habitat & Humanisme qui était intéressant, c'est qu'il est au pied du tram et des lignes de bus, ce qui était capital pour commencer un projet. Le lien avec la ville, on l'avait, centre agglomération, mais tous les déplacements sans voitures sont ouverts. On avait un lieu tout à fait privilégié qui a été mis à l'honneur très vite. Je vous fais grâce des recours habituels qu'on a dans ce genre de mise en place d'établissements un peu grands, en plus, on ramène du logement social, ça a effrayé quelques voisins, donc il a fallu rentrer dans des recours qui ont duré quand même trois ans, et qui ont plombé le projet maintenant. On en sort, et on rentre dans la phase opérationnelle. Et ça rappelle aussi que les partenaires ont pu garder patience, tous, les uns et les autres, et garder les lignes de crédit qui étaient appelées pour financer ce projet pendant les trois ans où il y a eu ce recours. C'était à souligner car ce n'était pas forcément gagné au départ. Pour faire synthétique et aller assez vite, dire que nos enjeux, c'était de trouver une solution d'habitat classique. On n'est pas sur un établissement du tout. On est vraiment sur du logement classique, de taille moyenne, entre le F2 et le F3, qui ont été conçus, tous, avec un accès direct, accessible bien sûr pour les personnes à mobilité réduite, ça allait de soi, c'était dans le cahier des charges de base, et aussi des espaces communs. Ça, ça faisait partie de la commande publique de dire : on va mettre aussi des espaces communs, où les gens vont pouvoir se rencontrer. Et autour de ce projet immobilier, il faut construire un projet de vie sociale, qui peut être animé par une association, ou plusieurs, par un CCAS, etc. L'idée, c'était que les gens se rencontrent, qu'ils aient des activités en commun, qu'ils puissent se côtoyer autour d'un repas, de plusieurs dimensions culturelles, de loisirs, etc. Et là, on a un lieu qui s'y prête particulièrement bien puisqu'on a beaucoup de superficie, du coup, le restaurateur qui est à quelques centaines de mètres de là, dans l'avenue qui porte le projet immobilier, a accepté de transposer une partie de son activité sous forme de tables d'hôtes au sein de cette maison intergénérationnelle, en disant : ouvrons l'activité de cette maison intergénérationnelle. Donc ce restaurant, bien sûr, ce sera à prix très modeste, mais il sera ouvert à l'ensemble de la population, et pas simplement des résidents. La dimension intergénérationnelle est importante, un tiers de logements pour des seniors, GR5-6, un tiers de mères isolées avec enfants, d'où l'idée de la crèche, car on a affaire à des femmes plutôt sans emploi, en difficulté sociale, l'idée, c'est qu'il y ait une interaction avec les personnes âgées qui sont dans le bâtiment, et que les enfants participent à ce lien, mais aussi que ces femmes seules, en recherche d'emploi, mais avec leur enfant, puissent bénéficier d'une garde qui puisse leur permettre d'aller sur leur parcours d'emploi assez librement. Cette crèche étant aussi ouverte sur l'ensemble du quartier, c'est-à-dire qu'elle ne se limite pas aux résidents de la maison, c'est aussi un lieu qui irrigue tout le quartier.

Des loyers très abordables, on l'avait demandé au bailleur social, donc là, notre casquette de délégataire des aides à la pierre a joué son rôle, on pouvait

programmer les logements sociaux qu'il fallait aller chercher, et de le financer prioritairement en PLAI, pour les amateurs de sigles du logement social, pour sortir des loyers très bas, aujourd'hui, c'est 4,92 euros du mètre carré, je crois, donc on sort des loyers tout à fait attractifs, avec l'APL qui joue derrière, c'est quelque chose sur laquelle on souhaitait avoir une emprise tout à fait importante. Pour terminer rapidement, et je répondrai avec plaisir aux questions qui pourraient se poser, ce projet-là, encore une fois, Bernard Devert est venu il y a quinze jours visiter l'inauguration du chantier, et il était ravi de voir l'ampleur que ça prenait et le site dans lequel ça se trouvait. Et on croit qu'ils ont toujours une tête d'avance, mais on partageait un thème qui va être notre prochain projet un petit peu phare, qui sera aussi la question de l'autisme et de transposer en tout cas notre expérience sur l'habitat du bien vivre à domicile, puisque cet appel à projet était baptisé comme ça à l'époque en 2014. Ça nous a permis de sortir une dizaine de projets, à peu près 140 logements, plutôt dédiés aux personnes en perte d'autonomie, mais là, on veut aller plus loin, car ce qui s'ouvre devant nous, c'est le schéma de l'autonomie 2018-2022, où on va développer ce qui est contenu dans les attendus à la fois de votre rapport, Monsieur, à la fois du comité interministériel du handicap, pour aller sur un champ qui sera les jeunes adultes autistes relativement autonomes, aller chercher des solutions, voir la mutualisation des services, et on travaille cette piste-là, qui doit déboucher dans les premières semaines de l'année 2018 sur un projet très concret et financé. Je m'arrête là.

- Merci pour ce premier panorama. On va continuer, et on ouvrira comme ce matin à vos questions et interrogations. Dans l'intégration dans un environnement, je relève la particularité de ce projet, c'est bien la création d'activités qui à la fois sont au service des habitants, mais aussi ouvertes sur le quartier, d'où l'exemple de la crèche et du restaurant. On continue. On va aller dans le Pas-de-Calais. Véronique Sellez, vous êtes chargée de mission stratégie et autonomie, à la direction de l'autonomie du Pas-de-Calais.

Le département du Pas-de-Calais a élaboré sa stratégie, c'était plutôt un cahier des charges qui définit les conditions de soutien à l'habitat inclusif, vous redéfinirez ce que je dis peut-être, vous allez nous parler de comment s'inscrivent les projets dans les territoires à partir de cette stratégie-là, mais avant, vous souhaitiez préciser quelques manières de faire qui consolident sans doute les projets d'habitat inclusif. Je pense au droit à l'essai, le parcours sur mesure, etc., et je pense que ça fera écho à des questions de ce matin.

- Véronique Sellez: je préférerais parler de la stratégie du département, comment elle a initié la démarche d'habitat inclusif, ce qu'on appelle, nous, l'habitat accompagné, et de présenter quelques actions qui induisent des effets d'action inclusive, d'inclusion sociale, je veux dire.

Tout d'abord, si on peut présenter le diaporama en même temps, ce serait gentil... Par respect aux personnes plus visuelles... Le département du Pas-de-Calais a bien inscrit une stratégie globale dans son schéma départemental de l'autonomie pour développer l'hébergement intermédiaire pour les publics de l'autonomie, à la fois les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, mais je m'attarderai seulement aujourd'hui sur l'habitat accompagné pour les personnes en situation de handicap. En fait, c'est parti d'un constat émergent de personnes en situation de handicap qui souhaitent avoir vraiment son chez-soi privatif et des parents qui essaient de trouver une solution pérenne. Des initiatives qui émergent, et le département a suivi et a souhaité en fait créer une impulsion pour développer ce type d'habitat. Donc on s'est tourné vers nos gestionnaires d'établissements médico-sociaux qui, en fait, proposaient déjà une offre territoriale, mais les besoins évoluaient par rapport aux besoins des personnes en situation de handicap. Là, je parle depuis 2009-2010, dans notre précédent schéma. Et de ce fait-là, on a souhaité rédiger un cahier des charges, notamment à destination des services d'accompagnement à la vie sociale, que je présenterai un peu plus en avant après. Et l'idée est donc vraiment de diversifier ces réponses. Et pour nous, avec le département, c'est une contractualisation que nous avons fait avec nos gestionnaires médico-sociaux, et nous l'avons inscrite dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur une durée de cinq ans, ce qui donnait un engagement de nos partenaires sur les cinq ans du schéma. C'est-à-dire que nous faisons une programmation de deux habitats inclusifs, accompagnés, par an, sur la durée du schéma. On souhaite privilégier d'abord pour ces habitats accompagnés, les sorties d'établissements médico-sociaux, surtout pour les personnes vraiment avec l'autonomie adéquate, et ceux qui souhaitent quitter l'établissement, puisque c'est vraiment un fait, c'est une volonté, il y a une évolution qui va dans ce sens. Et la deuxième possibilité aussi, c'est de proposer aux personnes sur liste d'attente en entrée en établissement. Donc on sera vraiment au cas par cas, ce n'est pas une systématisation.

Par rapport au cahier des charges, pour nous, le cahier des charges, on dit qu'il s'adresse principalement au service d'accompagnement à la vie sociale, que l'on nomme vraiment des pilotes de nos projets d'habitat accompagné, on va leur demander de faire de la méthodologie de projet, d'être coordonnateur de ce projet global, même s'il y a plusieurs partenaires, ce sera lui qui sera en responsabilité pour réunir autour d'un projet commun la construction de ce projet pour les personnes.

Pourquoi les SAVS, pour nous, c'était vraiment naturels ? Parce qu'ils sont amenés à développer l'autonomie de la personne, et naturellement, nous avons évolué dans ce sens.

Par ailleurs, dans le cahier des charges, on a mis l'accent également là-dessus, le département accompagne à la construction de ces projets, chaque projet est fait dans un comité de projet, ensuite un comité de pilotage, pour vraiment évaluer le

projet. Il y a des outils dont les partenaires peuvent se saisir. Le gestionnaire ne se retrouve pas seul, il y a vraiment une dynamique de groupe qui se construit. Après, la relation entre le bailleur et le gestionnaire médico-social, c'est aussi quelque chose qui était très nouveau. Il y a six ans, on n'avait pas encore toute cette réflexion qu'on a aujourd'hui six ans après, on n'avait pas encore de guide, il a fallu aller chercher les réponses, on s'est rapproché de la DGHUP, de la préfecture, et ça a fait évoluer le projet. Quand on regarde tout le chemin parcouru, c'est vraiment important. Et autre élément essentiel du cahier des charges, comment nous, on s'y prend, pour toute personne qui souhaite intégrer un habitat accompagné, il y aura systématiquement une orientation par la MDPH vers un accompagnement à la vie sociale, et il y aura un accompagnement sur le projet de vie individuel, et ça peut être aussi un accompagnement collectif.

Le cahier des charges présente également toutes les aides individuelles de droit commun qui peuvent être mobilisables, la PCH, l'aide ménagère au titre de l'aide sociale. Et on mettait en avant la proposition d'un accompagnement par un service d'aide à domicile unique tout en garantissant le respect du libre choix de la personne, qui doit être informée clairement sur... Il y aura un Ssad unique, mais elle n'est pas obligée de s'inscrire dans ce projet.

Par rapport à la suite de la démarche, il me semblait important de mettre en exergue certains points importants des actions facilitantes pour faire avancer cette réflexion sur l'habitat inclusif. Dans le Pas-de-Calais, on a dix projets en cours qu'on accompagne sur le département, sur tout type de handicap. Le premier était en 2011 pour des personnes avec Trisomie 21, sur Arras. Et en 2017, on en a deux, un qui vient de s'ouvrir, le 18 septembre, pour des personnes plutôt handicap moteur, gérées par l'APF, qui est présent d'ailleurs dans cette salle, et que je remercie de répondre aux questions si jamais ça devient très technique, merci. Et le second projet se passe sur un autre territoire, là, ce sont pour des personnes handicapées intellectuelles, sortant de foyer d'hébergement.

Par rapport aux actions facilitantes, je vais vous parler, si on peut aller sur la diapo suivante, d'initiative qui s'est faite... C'est un principe inscrit dans notre schéma autonomie, de permettre ce droit à l'essai, les tests, les passerelles, il y a encore beaucoup à faire sur ces nouvelles actions, on en parle de plus en plus, et là, c'était à l'initiative de l'APF qui a proposé pour notamment rassurer ces personnes institutionnalisées depuis dix ou vingt ans, parfois trente ans, rassurer ces personnes que si jamais elles ne s'y retrouvent pas, elles puissent repartir dans les trois mois dans le foyer d'accueil médicalisé. C'est un principe qu'on met en place sans avoir eu le temps de le formaliser administrativement, car le terrain a été beaucoup plus vite que l'administratif, on se considère aussi dans le terrain quand on dit ça, et il y a un engagement complètement formalisé moralement, on va dire. Le droit à l'essai est possible durant trois mois, une place d'hébergement permanent peut être utilisée en accueil temporaire durant trois mois, ce qui permet que cette place ne reparte pas dans le pot commun, car

vous savez qu'il y a une liste d'attente, et très vite, la place pourrait être prise. Donc c'est une solution qui a été trouvée et il faut vraiment qu'on investisse pour voir si c'est la meilleure solution, et la formaliser, car on n'est pas tout seul dans cette histoire, on est sur une compétence conjointe, il faut qu'on y réfléchisse aussi entre partenaires.

Voilà par rapport au droit à l'essai.

Par rapport à la transition entre le foyer d'accueil médicalisé et le nouvel habitat, comment elle s'organise ? Là, c'était aussi très intéressant à analyser et à observer. Oui, les personnes sont en établissement depuis des années, il y en a deux qui sont sorties du foyer d'accueil médicalisé pour rejoindre ce nouvel habitat de six logements. Il y avait beaucoup plus de candidats au départ, on en avait 7, voire 9, et au final, il n'y en avait plus que 2, donc il y a eu des craintes. L'APF a mis des moyens humains pour faciliter cette transition du personnel, qui ont effectué une présence quotidienne pendant quinze jours, et cette transition a notamment plusieurs objectifs, il y a aussi une autre équipe qui est en place, pas sur la résidence, mais d'autres intervenants, comme on disait ce matin, certaines personnes bénéficient de soins infirmiers, ils vont bénéficier du service d'aide à domicile, et il y a un transfert de savoir qui se fait entre les professionnels du FAM et du service d'aide à domicile, du Ssiad, car ils connaissent bien les personnes, c'est un gain de temps. Et aussi rassurer la personne sur les actes quotidiens pour que la personne ait le temps de se rassurer et aussi l'effet sur la coordination pour la mise en place de la vie sociale, qui doit se faire vraiment en équipe. Et là, le rôle du SAVS est très important. C'est comme un challenge, il y a plusieurs partenaires, et certains ont des missions presque identiques. Et il y a nécessité de savoir qui fait quoi, à quel moment, et parfois, on peut intervenir au même moment, donc il faut bien se coordonner. On a trouvé cette expérience très intéressante, et pour cela, on félicite le gestionnaire et toute l'équipe qui est mise en place.

Une autre action qui mérite vraiment d'être mise en avant, et maintenant, on commence à avoir beaucoup d'exemples, la mutualisation de la PCH dans ce même projet est mise en œuvre. C'est un récapitulatif... Elle est mise en œuvre, mais elle est rendue possible aussi par ce service d'aide à domicile unique. Sinon, ce serait bien trop compliqué. Et là, on a la description que toute une équipe... En fait, cinq personnes bénéficient d'une PCH, donc il y a eu une capitalisation de toutes les heures qui ont été faites, on ne dit pas mutualisation, c'est plutôt chacun a ses heures, et on ne va pas en mettre moins, mais vraiment, on capitalise, et ça donne un total d'heures, et le service d'aide à domicile transforme ces heures en un montant de nombre d'heures mobilisables pour avoir tous les moyens humains adéquats, et chacun bénéficie des soins...

- Mise en commun ?

- Il y a une partie qui est mise en commun, mais aujourd'hui, pour ce projet, on va dire que c'est par exemple la surveillance de nuit, deux personnes bénéficient d'une surveillance de nuit, trois autres personnes n'en bénéficient pas, donc ça permet d'avoir un veilleur de nuit, et ça rassure plutôt les autres personnes qui sont à côté, et ça, c'est plutôt le pot commun. Je n'ai pas tous les détails, mais ce n'est pas tout qui est mélangé. On essaie de bien comprendre comment ça fonctionne parce que même s'il n'y a pas un modèle unique, on a besoin de capitaliser, d'extrapoler et de développer sur les autres projets. Il y a des points de vigilance à avoir, et là, on n'a pas pris l'exemple le plus simple, c'est qu'on est sur des personnes qui ont un handicap assez lourd, avec tétraplégie, etc., et de ce fait-là, il y a de la surveillance de nuit, de jour pour certaines personnes, pas toutes, elles n'ont pas toutes le même plan, il peut y avoir un certain nombre d'heure conséquent, et si une personne part, on essaie de chercher où est le point de déséquilibre. Quand tous les logements ne seront pas occupés, c'est sûr que ça reste fragile dans le projet. Il faut avoir les réflexions intéressantes, adaptées par rapport à cette situation, mais on n'a pas encore la solution en se disant : il faut telle personne, telle personne, mais on doit se poser ces questions-là puisqu'on est sur un projet collectif. J'ai presque fini. J'ai une autre diapo pour vous parler du parcours sur mesure qui, là, par rapport à l'ancrage territorial et à la palette est très intéressant puisque c'est aussi le gestionnaire qui a bien compris la démarche et qui veut proposer sur le territoire une offre d'habitat accompagné graduée. Il y a deux appartements à l'extérieur de l'établissement FAM, mais accolé à l'établissement, un autre à proximité de l'établissement, six logements, le projet dont je vous parlais, et l'autre étape pourrait d'aller directement dans du logement diffus, il fallait le souligner car vous savez qu'il y a beaucoup d'attentes par rapport à ces projets, et il faudra bien d'autres initiatives aussi pour compléter notre proposition d'habitat accompagné financé. Et pour finir, sur l'inclusion sociale, ce n'est pas pour vous redire des choses nouvelles, mais effectivement, il y a des leviers indispensables, et sur les projets qu'on a pu rencontrer sur le territoire, systématiquement, il y a une mobilisation des services de proximité de la commune. Là, ce n'est pas forcément le même partenaire qui va le faire. Là, c'était un service d'aide à domicile, sur un autre projet, c'était une association qui le faisait, et l'inclusion systématique peut-être de la commune à inviter dans le comité de pilotage, ça fait vraiment avancer les choses. Et juste pour souligner des inclusions concrètes, une personne à résidence, un mois après, on sait qu'elle va intégrer la commission accessibilité de la commune, ça peut faire avancer les choses, à tous points de vue, social et politique au sens de la cité. Je n'ai pas tout dit, mais on ne peut pas tout dire.

- On change de département, pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, c'est une table ronde très Département. Là, on arrive en Gironde, avec Amélie Laborde, chef du service des accueils et de l'appui médico-social. Vous êtes donc au

département de la Gironde. Vous pensiez vous adosser à un projet, un ensemble de 24 maisons avec personnes traumatisées crâniennes, cérébro-lésées, dans la région bordelaise, un projet assez connu, il y a été référence ce matin. Vous pouvez nous préciser les conditions de possibilité du projet, et par rapport à l'ancrage, le territoire, etc., vous pouvez illustrer le réseau, les partenaires. J'allais dire : et autour... Mais ce qui est articulé avec ce projet d'habitat. Et l'animation réciproque du territoire. Je pense qu'on est en plein dans le sujet. Evidemment, nous dire aussi comment le département accompagne un tel projet. On va profiter de cette table ronde des départements.

- Amélie Laborde: Le département est déjà chef de file de l'animation territoriale, et sa mission est d'adapter et proposer à un public vulnérable. Le propos de mon intervention consiste à essayer de passer d'une logique descendante de prescription, dont on a l'habitude, à une logique ascendante d'expérimentation partenariale avec les porteurs de projet. Il s'agit plutôt de donner un nouveau rôle aux opérateurs privés en les incitant à développer des dispositifs qui répondent aux besoins des personnes vulnérables. Cela redéfinit le cadre et le rôle de nos missions. Ce changement de paradigme, c'est un peu le cœur de mon propos, car je l'ai expérimenté moi-même sur mon département avec un dispositif emblématique, dédié aux personnes traumatisées crâniennes, cérébro-lésées, atteinte de maladies neurodégénératives. Donc 24 maisons, cela repose sur un partenariat très fort entre les opérateurs du logement, de la prise en charge médico-sociale.

La clé de voûte du dispositif, c'est la mise en commun de la prestation de compensation du handicap, qui contrairement à ce qu'on pourrait croire, permet une réponse encore plus personnalisée qu'en établissement médico-social ou domicile individuel isolé. L'intérêt du dispositif, c'est qu'il prend en charge toutes les dimensions du projet de vie global de la personne, du projet de soins aux activités occupationnelles, du logement et également à l'assistance qui est proposée pour accompagner la personne en situation de handicap. Autant les professionnels du secteur sanitaire que les services d'accompagnement médico-social, les opérateurs du logement, mettre en commun leurs compétences pour créer une synergie autour du projet de la personne et déployer une offre de services globale. Ce dispositif tient à la participation active des personnes, des familles, et à l'adaptation du cadre de vie de leurs proches. Ce dispositif par une filière née dans le département. Les opérateurs ont souhaité proposer une continuité au parcours de soin de la personne accidentée. L'objectif, c'est de réinsérer, quand c'est possible, la personne accidentée, en adéquation avec son choix de vie et lui proposer un logement avec une assistance personnalisée pour restaurer ses capacités d'autonomie au sens large, physique et autonomie morale. La personne construit son projet de vie et participe aux instances délibératives des différentes associations partenaires. Ce dispositif révèle une expertise et une ingénierie technique portée par les gestionnaires. Il propose un

modèle gradué, des logements qui permettent en tout cas de répondre à un spectre élargi des usagers, des plus autonomes au plus dépendants. Il y a des personnes plutôt profil travailleurs d'ESAT et des personnes qui pourraient être orientées en maison spécialisée. Cette offre est aussi mise en perspective par ce que permet la mise en commun de la PCH, qui est à la fois interne au domicile, mais également à l'extérieur du domicile, car elle permet une mutualisation de certains services, comme une veille de nuit, des activités collectives, un service de transport. Voilà pour la présentation rapide du dispositif. Ce qui est intéressant, ce sont ses conditions de réussite.

La réglementation nous invite à savoir comment préserver ces habitats de la requalification en établissement médico-social, et cette requalification tient sur un cumul de facteurs : jusqu'à quelle capacité un habitat collectif peut être un établissement médico-social.

Quelles conditions sont permises pour que la personne en situation de handicap puisse choisir librement le service qui va intervenir au sein de son habitat ? Peut-elle encore disposer de sa PCH quand elle décide de sortir de cet habitat ? Toutes ces interrogations ont été notamment dépassées pour répondre aux obligations de la loi de 2005, une compensation totale du handicap en construisant un projet de vie global et en restaurant l'autonomie morale des usagers. C'était la première condition de succès. La seconde tient à l'ancrage dans le territoire. Comme vous le disiez tout à l'heure, ces habitats collectifs émanent d'un réseau multi partenarial et d'une dynamique réciproque sur le territoire. Si la présence d'un habitat collectif crée des effets induits, l'ancrage territorial est renforcé par les externalités positives qu'il crée sur l'environnement. C'est également un facteur de réussite, et il y a le fait que cela repose sur un réseau associatif fort, et le fait de vouloir faire participer la famille dans les instances délibératives.

Tous les espaces d'expression sont utilisés pour faire participer l'utilisateur à la coconstruction de son projet de vie, à la participation au projet de la maison collective jusqu'à la contribution associative. Il y a l'exercice de la citoyenneté qui se fait donc à plusieurs niveaux. Ces conditions de réussite, elles permettent aussi d'orienter la conception et la création de l'implantation d'un nouvel habitat. Les porteurs de projet procèdent avec une méthodologie fine et expérimentée sur plusieurs départements. La première étape est une étape d'étude, qui permet d'étudier demandes et besoins des personnes qui veulent entrer en habitat collectif, parallèlement à une étude des services et ressources à mobiliser. Une fois que c'est étude est menée, un dialogue peut s'amorcer avec les institutions, par exemple lever les freins à l'environnement, ou permettre que les institutions proposent des leviers qui puissent dépasser ces freins. Une fois ce dialogue amorcé, les opérateurs, services d'aide humaine, médecine de ville, notamment, peuvent contractualiser pour pouvoir constituer un plateau technique minimal et choisir l'implantation du logement sur le territoire. Cette implantation ne va pas être au hasard car si le projet de vie des personnes avec

une certaine autonomie, c'est le cœur de ville, et des personnes du monde plus rural, c'est plutôt là dans la banlieue ou dans une zone pas forcément urbanisée. Une fois cette phase concrétisée, la phase opérationnelle peut démarrer, avec une assistance sur le projet de vie de la personne et une coordination entre partenaires. Nous, institutions, on évalue de manière régulière les conditions et la qualité de cette coordination. Les conditions nécessaires à l'émergence des habitats inclusifs permettent de réfléchir aux risques, comme le délitement de la coopération et les impensés du dispositif. Il est important que les opérateurs convergent vers un objectif commun. Quand ce partenariat se délite, on peut voir certains écueils qui créent une défiance de la part des institutions. Par exemple, une association d'intermédiation locative qui privilégierait le remplissage de ses logements, un service d'accompagnement médico-social qui verrait dans l'habitat inclusif une manière de désengorger sa file active, ou un service d'aide à domicile qui y verrait une opportunité pour rationaliser ses moyens humains et financiers.

- Des risques potentiels, qu'on ne rencontre jamais dans la réalité ? Ne répondez pas à cette question...

- Ce sont des questions qui ont émergé.

C'est à ce titre que nous, institutions, on a clairement un rôle à jouer dans la pérennité de ces dispositifs et la dynamique d'inclusion sociale. Il est nécessaire d'y avoir une volonté politique et institutionnelle de susciter la créativité sociale. Comme je le disais, il s'agit de basculer d'une logique descendante de prescripteur à une logique ascendante de recensement des besoins et de réponses amenées par les opérateurs pour traduire ces besoins.

- Je vais faire quelque chose que j'ai horreur de faire, mais par rapport au timing, est-ce que vous pouvez conclure là ? Si on veut avoir quelques questions... Je sais que c'est un exercice terrible...

- Pour résumer, ce changement de paradigme s'inscrit dans les missions du service public, garantir l'intérêt général, la mutabilité des services par rapport aux attentes de la collectivité, et la garantie de l'accès aux droits, qui doit se prémunir de créer des marges. Donc susciter et garantir une logique d'inclusion sociale, en essayant de faire la promotion de la normativité des bénéficiaires et opérateurs, pour bien susciter la créativité sociale et renverser les chaînes traditionnelles de construction des logements sociaux pour créer l'émergence de ces habitats inclusifs. Je ne vais pas corroborer les propos de mes homologues, mais c'est réguler le travail des acteurs, créer des instances, qui puissent articuler les compétences et définir les rôles de chacun, non pas de passer une commande et d'attendre que les opérateurs proposent des projets qui

s'adapteraient à ces normes, sans prendre en compte spécifiquement les besoins des usagers.

- C'est quand même super passionnant de voir trois départements qui réfléchissent et mettre en pratique d'autres manières de faire. Je suis un peu désolé de couper court, on a un planning à respecter. Il faudrait vraiment prendre du temps pour décortiquer. Juste pour quelques questions, je veux passer la parole au délégué général de l'UNCCAS, et à ce titre, comment les CCAS perçoivent cette notion d'habitat inclusif ? Vous m'avez promis d'être rapide.

- Je pense que déjà, en termes d'image, aujourd'hui, dans le lieu où on est, on a une bonne représentation de ce qu'est l'ancrage des territoires. On a sept étages au dessus de nous le gouvernement, sept d'administration de l'Etat, les départements et un ancrage territorial, le bloc communal, je suis là, je suis bien ici. Et autour de nous on a les acteurs, donc on a une image réelle de ce que peut être le développement de l'habitat inclusif sur le territoire. Ancrage, j'aime beaucoup le choix du mot, car pour les présidents de CCAS, les maires, présidents d'intercommunalités, on ne peut pas faire ce type de projet, et les derniers sondages l'ont montré, le maire reste encore l'élu, ce n'est pas un défaut des départements, qui est souvent reconnu comme celui en capacité de coordonner, de mettre autour de la table tout le monde. Et peut-être, ce qui est essentiel, c'est ce que je retiens par les trois collègues des départements, c'est que ce qu'on recherche en fait, à travers l'habitat inclusif, ce n'est pas de traiter différemment une personne, c'est tout simplement d'apporter une aide spécifique à quelqu'un pour qu'il puisse être un citoyen ou un concitoyen puisque c'est le terme qu'on utilise au niveau communal, un concitoyen comme les autres au milieu des autres. Ce sont les démarches qu'on vient de voir, qui rentrent dans cette logique. Il y a des expériences qui sont déjà menées sur certains territoires, mais c'est de se dire : voilà, il faut prendre en compte des éléments, mais il faut surtout penser que l'habitat inclusif ne peut se vivre qu'à condition que ce ne soit pas un segment dans la cité. J'ai été assez court ? C'est impeccable.

- Vous avez tenu formidablement vos engagements. On prend une série de questions, on essaie de faire court. Au fond de la salle, il y a des mains qui se lèvent. Questions courtes pour réponses courtes.

- Une remarque, je note, étant depuis dix ans dans la question de l'habitat, inclusif maintenant, qu'il y a consensus sur la question de la PCH. Deuxièmement, vous évoquez l'importance des études préalables, ce que vous avez appelé études de besoin par exemple, comment peut-on les financer ? Et autre question, pour vous monsieur, vous évoquez la mixité de population dans les projets, comment peut-on flécher les personnes ordinaires qu'il faudrait

quand même avoir un peu pensé en amont dans les projets mixte ? Je travaille sur un projet lié à l'autisme, on se dit que ce serait pas mal qu'il y ait des familles sans enfants notamment, pour éviter de bousculer, mais comment dire : vous n'avez pas droit au logement avec des enfants.

- Est-ce que vous voulez répondre ?

- Oui, la question du fléchage des familles, attributions, ça a bougé il n'y a pas si longtemps que ça au niveau législatif, les offices hlm ne pouvaient discriminer pour aller dans tel ou tel logement. Là, un texte semble pouvoir ouvrir un peu la porte sur ce sujet-là, bien qu'aujourd'hui, très réglementaire, les organismes hlm soient encore mal à l'aise avec ce sujet d'attribution. Ce qui nous a amené à essayer de concevoir, en dehors des commissions d'attribution HLM, et on joue un rôle d'assemblier, pour déterminer ensemble avec le gestionnaire des logements, le gestionnaire de la structure, et puis les commissions qui peuvent décider de qui va où. Et on a une instance préalable où on définit ensemble les publics qu'on verrait bien rentrer dans ce type de structure, pour qu'il y ait cohérence entre projet initial et les personnes qui y rentrent. Mais ça amène vraiment une gymnastique un peu particulière. Souvent, on va sur des sentiers qui ne sont pas balisés, ni par la loi ni par la réglementation. La limite aujourd'hui entre du logement social qui amène du service et des établissements médico-sociaux, je pense qu'on est tous à s'essuyer le front pour se dire qu'on est sur la ligne de crête. C'est aussi le bonheur de faire de l'innovation.

- On prend d'autres questions, peut-être.

- Une question pour Madame Laborde. Je suis accompagnateur de l'habitat participatif. Les 24 maisons, en relation avec votre précision sur demande d'habitat collectif, j'ai cru que c'était de l'habitat individuel...

- Il y a plusieurs sortes d'habitats, il y a des maisons avec cinq colocataires, il y a aussi des appartements regroupés, des appartements individuels. L'offre est multiple. Mais peu importe la configuration, ils interagissent, font partie d'un modèle. Il y a une mise en commun qui dépasse celle au sein de l'habitat, qui est liée avec les autres habitats du secteur. D'où la nécessité d'une implantation géographique assez proche.

- Et sur les évaluations, quelle est la place des habitants, usagers, leurs familles par rapport à cette évaluation ?

- Il y a une régulation et évaluation constante faite par les usagers, dès lors qu'il y a une problématique particulière, le département est informé. Il y a aussi cette régulation par ce biais. Mais les familles sont quand même à l'initiative, il y a

des conseils de famille au sein des habitats, il y a l'inclusion de la famille et de l'usager au projet associatif, il y a des enquêtes de satisfaction. Il y a un certain nombre de rapports d'activités qu'on peut étudier, nous, mais il y a surtout un dialogue permanent avec les partenaires. Et quand il y a un dysfonctionnement, que ce soit en établissement ou habitat collectif, domicile individuel, les autorités, institutions sont informées en premier lieu des plaintes et éventuelles conséquences.

- Union sociale pour l'habitat, je voulais m'adresser à M. Mispoulet sur les attributions, vous en avez parlé. Il y a la loi qui permet de prioriser selon certaines conditions l'accès, on va voir comment ça fonctionne. J'ai une autre question, le fait d'être délégataire des aides à la pierre, ça permet d'avoir le pilotage du projet, ça permet sa cohérence. J'ai une question sur l'articulation avec la métropole, il me semble que les métropoles vont avoir à jouer un rôle croissant dans ces projets, car elles tiennent l'habitat, et sur le champ du social. Pour le cas présent, vous disiez que c'était au cœur de la métropole votre projet, je me demandais comment ça se passait.

- Oui, c'était un partenaire de la première heure sur le sujet. Et sur la délégation des aides à la pierre, ça s'est joué bien sûr avec eux. Ce qu'on avait joué ensemble, et là c'est le partenariat qui l'a amené, c'est la programmation des logements sociaux que nous faisons en dehors de la métropole et qu'ils font sur leur territoire, c'est eux qui ont géré. Par contre, on a amené des financements complémentaires qu'ils ont agréés. Et cela a permis le financement des parties communes, qui ne sont pas finançables au titre du logement social classique. Dès qu'on crée des espaces communs, il faut un financement particulier.

- Une question clé, le financement de ces parties-là. Je vais frustrer, on va prendre deux dernières questions, pour laisser le temps à Denis de nous donner deux, trois points saillants de la table ronde.

- Je suis très embêté, j'avais deux petites questions, je ne vais faire que la grande, humblement... Jacques Serpet*, président de l'URIOPSS Normandie. Je souhaite tout d'abord préciser qu'il y a un grand nombre d'établissements qui ont des projets particulièrement inclusifs, il y a plein d'exemples, avec des citoyens à l'intérieur des établissements. Et c'est de la genèse et la première motivation d'un certain nombre d'acteurs professionnels. Sur les enjeux que vous avez cités, vous parlez de changement de paradigme, et le rapport qui devrait arriver de l'ONU sur la désinstitutionnalisation, on en a parlé, et devant la participation et l'évolution de la participation des personnes qui doivent être acteurs et moteurs de leur projet et de leur vie, des services et de la société où ils vivent, comment un département, sur ce changement de paradigme qui risque d'aller beaucoup plus vite qu'on ne le croit, et je crois que le Pas de Calais était

intéressant là-dessus, comment mobiliser l'ensemble des acteurs pour que la synergie des territoires soit plus vive et plus rapide ?

- C'est vraiment une question très longue qui nécessite des réponses très longues.

- Je dois répondre à cette question ? Si j'ai bien compris, vous parlez de la sortie des établissements médico-sociaux... En fait, j'ai retenu la question sur comment mettre en place une synergie avec les partenaires.

- C'est vraiment une question extrêmement vaste. Il faut qu'on arrête.

- C'est un peu plus global.

- S'il y a un changement de paradigme, c'est qu'il y a vraiment une évolution et un changement de rôle, je pense avec les établissements, de l'institutionnalisation et la sortie du logement ordinaire. Et forcément, le rôle d'accueil va changer, il faut anticiper question, réfléchir et proposer une nouvelle offre en adéquation.

- Il faut garder cette question car elle est assez fondamentale. Une dernière question.

- UNAFAM. J'ai une interrogation parce que, effectivement, les dispositifs d'habitat inclusif sont une réponse essentielle pour nombre de personnes handicapées psychiques, beaucoup de dispositifs se montent actuellement mais nous nous heurtons à un gros problème : le financement des aides humaines. J'ai entendu depuis ce matin que la clé de voûte de ces dispositifs, c'est la PCH et sa mise en commun. Mais la question pour nous, c'est l'éligibilité à la PCH. C'est-à-dire que nous sommes confrontés aujourd'hui à une disparité absolument incroyable au niveau des territoires, très peu de départements donnent des PCH aux handicapés psychiques.

Et une étude montre que quand ces personnes ont recours à des services d'aide à domicile, soit elles le paient sur leur AAH, soit les familles paient. Donc ma question s'adresse, est une question cruciale aujourd'hui : quand vont reprendre les travaux sur les critères d'éligibilité à la PCH, travaux recommandés par les travaux de l'IGAS dans son dernier rapport sur l'évolution de la PCH remis en novembre 2016 ?

- Je pense que la table qui va suivre devrait répondre à cette question. On s'arrête là pour cette table ronde. Denis, si vous pouvez nous donner trois points saillants.

- Tous les sujets tiennent, on l'a vu. Ce qui est très intéressant dans cette table ronde riche de cet après-midi, on arrivait aujourd'hui en se disant : il y a la petite pousse de l'habitat inclusif, que va-t-on mettre dans l'arrosoir ? Mais il y a le problème du jardinier aussi. Ce n'est plus le même métier. Et tout ce qui a été dit, on voit que pour que ça marche, il faut que l'autorité de financement, d'autorisation, s'implique. Ce n'est pas simplement dire oui une fois le dossier déposé, mais qu'elle accompagne, qu'elle porte le dossier. C'est sûr que c'est expérimental, on démarre, on ne peut pas faire sans l'autorité administrative, mais il y a quelque chose de plus profond. S'il n'y a pas une adhésion profonde au projet de la part des autorités publiques, ça ne peut pas marcher. Et du coup, ça signifie qu'en plus de leur tâche ordinaire qui demeure, de contrôleur, financeur, vérificateur, elles doivent faire des choses nouvelles, qu'elles ne faisaient pas ou très peu avant. Elles doivent mettre en relation, l'exemple de la restauration et de la crèche le montre bien, elles doivent enrichir le projet, doivent servir de bouclier parfois face à un voisinage réticent, etc. Donc des tâches nouvelles, ce qui explique qu'interviennent des instances publiques qui ne le faisaient pas avant. Et être accompagnateur, ce n'est pas simplement le conseil départemental. Et ce n'est pas uniquement pas qu'on finance.

Troisième chose, elles doivent changer leur regard y compris sur les tâches qui sont les leurs, habituelles, notamment dans le champ médico-social. On ne peut pas penser l'habitat inclusif indépendamment d'une continuité, le lien avec le médico-social... Quand on parle de graduation, de droit à l'essai, ou de SAVS, on voit que le champ médico-social n'est pas isolé du champ de l'habitat inclusif, il y a une continuité à trouver. Comment voulez-vous qu'un financeur, comme le département, puisse, face à l'habitat inclusif, puisse penser vie sociale, etc., et devant un établissement médico-social, il irait en sens inverse ? Ce n'est pas possible. Le jardinier doit se transformer et adopter une attitude face au fait d'habiter de manière inclusive qui va forcément déteindre sur la façon dont il accompagne le champ médico-social. Et je termine en disant qu'il va aussi falloir accompagner et outiller les autorités publiques. Il va falloir accompagner une transformation au sein des services publics, sinon ça ne marchera pas. Il ne suffit pas d'outiller et d'accompagner les porteurs de projet. Exemple type d'outillage : ce qui a été dit tout à l'heure sur les conditions d'attributions. Il y a la réforme qui permet de modifier et piloter un peu plus l'attribution du logement social, c'est un premier pas, ça ne va pas au bout de ce qu'on peut imaginer sur la mixité. Et ça ne permet pas, pour répondre à la question posée tout à l'heure, ça ne permet pas d'obtenir l'objectif qui était cité. Il va falloir outiller, accompagner le changement au sein des services publics. C'est je crois très important.

- Merci à tous les trois de cette intervention et merci Denis. On passe à la prochaine table ronde.

- On va aborder la dernière séquence, je vais demander à M. Jean-Guillaume Bretenoux, Mme Leplat, M. Acef, M. Corbin, et Mme Tanda, de monter sur la scène. Dans la mesure où M. Jean-Philippe Viquant nous rejoint à 16h pile, je vais vous demander d'être extrêmement synthétique, et insister peut-être par rapport à l'outillage dont on a parlé, qui est a priori en recherche de temps en temps, insister sur les perspectives. Je commence avec vous, M. Bretenoux, sous-directeur à l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées à la DGCS, donc un point sur l'outillage, les dispositifs existants, et les perspectives.

- Bonjour à tous. Je ne vais pas redire toute l'importance que revêt l'habitat inclusif pour le gouvernement et pour la construction d'une société inclusive. Ça a été dit par Mme Cluzel en introduction et tout au long de la journée par les acteurs. Je voulais simplement redire que si le gouvernement promeut l'habitat inclusif, ce n'est pas un projet isolé du reste de la stratégie du gouvernement pour l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, c'est isolé, et ça a été repris, le dispositif Une réponse accompagnée pour tous, parce que l'idée, c'est vraiment de sortir de l'opposition entre les places en établissement et le milieu ordinaire, de ce cloisonnement, et d'offrir toute une palette de solutions intermédiaires. L'idée, ce n'est pas de créer une nouvelle case au milieu de deux cases, mais de créer une palette d'offres de solutions possibles pour les personnes, et de répondre à leurs besoins. C'est pour ça que c'est soutenu par le gouvernement et que ça figure dans la feuille de route des ministres chargés des personnes âgées et des personnes handicapées.

Si on promeut l'habitat inclusif, ce n'est pas avec une volonté systématiquement de requalifier en établissement social et médico-social tout projet d'habitat inclusif, sinon, ce serait l'inverse du projet. Je veux passer un message plutôt rassurant sur le sujet. Après, ce qui a été dit aussi, c'est l'autonomie décisionnelle, la liberté de choix des personnes qui sont dans cet habitat inclusif, et dès lors qu'il n'y a pas cette liberté de choix, d'accompagnement, de mise en commun d'une prestation comme la PCH, on peut considérer que la protection qu'apporte un ESMS, c'est aussi protecteur.

Une fois qu'on a dit ça, ce qui était important, et ce pourquoi on a souhaité conclure cette journée, pour donner une parole un peu de l'Etat et des pouvoirs publics en général, c'est aussi pour dire comment on peut accompagner l'émergence de ces projets. Pourquoi c'est un défi ? Parce que ce sont des nouveaux modèles, du cas par cas, chaque projet est différent du précédent, et ça bouscule un peu les habitudes de l'écosystème ou de l'environnement, comme le disait aussi Denis Piveteau, et ça bouscule l'administration dans sa façon d'aborder ces sujets-là, et parfois de créer des cases, etc. Donc l'objectif est de garder cette souplesse des dispositifs, des projets, et qu'ils restent à une échelle humaine. On a vu qu'il y a des demandes aujourd'hui, pour créer les environnements propices pour ces projets. Et il faut accompagner ces projets,

car l'idée, c'est que tous les projets sont différents, mais si chacun repart de zéro, la pente est très rude, et pour arriver au sommet, c'est mieux si on peut avoir des accroches tout au long du trajet pour aller un petit peu plus vite, et pas non plus abandonner au milieu, car on a vu le temps que ça peut prendre parfois. C'est dans cet esprit qu'on a construit le guide évoqué ce matin, avec l'idée d'offrir des exemples, d'en faire un centre de ressource à destination des porteurs de projets, avec les étapes à franchir, les écueils à éviter, etc. Ce guide n'est pas parfait, on en est tous conscient, il y a eu un gros travail collectif pour arriver à l'établir, c'est une première version, on a besoin de vos retours en tant que porteurs de projets pour voir si ce guide répond à vos attentes, si toutes les questions sont traitées, si vous avez des exemples en plus à mettre en commun. Ce guide va évoluer, il va vivre, on va tous le faire vivre.

Dans ce guide, il y a un certain nombre d'écueils à éviter, ils ont été évoqués, comment faire un modèle économique viable, comment anticiper la dimension évolutive des pathologies et de la perte d'autonomie des personnes qui vont habiter ces logements, etc., comment adapter l'offre de service. Car il faut que le projet puisse s'inscrire dans la durée, que les gens restent dans ces logements, etc., que ce soit des solutions pérennes. Je voulais insister là-dessus parce que l'Etat et les pouvoirs publics au sens large ont un rôle important là-dessus.

Il faut que les porteurs de projet soient en partenariat avec les autres acteurs sur le terrain pour mettre toutes les chances de leur côté. Mais il faut aussi que ces acteurs institutionnels changent d'état d'esprit et soient prêts à accepter et à intégrer ces projets. Pour ça, il y a plusieurs outils, notamment les schémas régionaux de santé, en construction par les ARS, avec la volonté d'inscrire l'habitat inclusif dans ces schémas régionaux de santé. Intégrer aussi toute la demande de service induite par ces nouveaux projets, ces nouvelles formes d'habitat. Les schémas départementaux de l'organisation sociale et médico-sociale également, qui doivent intégrer ces nouvelles formes. Et on a un rôle à jouer pour accompagner les territoires dans ces projets-là. Et la CNSA va expliquer, j'imagine après moi, les conditions pour créer un écosystème favorable.

- Mme Leplat, adjointe aux politiques de l'habitat au DHUP, un nouveau souffle s'annonce, apparemment.

- dans habitat inclusif, il y a inclusif, et habitat, donc les services du logement sont très impliqués par la démarche actuelle. Les perspectives que vous évoquiez, c'est qu'il faut effectivement redonner un nouveau souffle à tous les partenaires, et à commencer par une mobilisation de nos services déconcentrés, que ce soit la direction départementale des territoires, qui va être votre interlocuteur pour les opérations de financements, ou les DDCS, plus en contact avec les acteurs, pour les dimensions d'accompagnement. Les DDT sont les services compétents pour agréer les opérations de financement dans le logement

social, sauf quand on a des délégataires d'aide à la pierre, c'est sûr que les quelques avancées un petit peu sur le fil du rasoir dont vous parliez monsieur à Tour, ou dont nous parlait ESPACIL à Rennes, quand ce sont des délégataires d'aide à la pierre qui s'occupent du financement, ça permet d'être un peu plus aventurier par rapport aux règles, alors que les services de l'Etat se doivent d'être les premiers observateurs du code de la construction et de l'habitation. On est sur cette difficulté-là que vous connaissez tous quand vous essayez de faire des opérations dans du logement social. Les DDT peuvent aussi accompagner pour tout ce qui est dans l'habitat privé.

On a cette mobilisation nouvelle à apporter, sachant que tout n'est pas perdu d'avance non plus, j'ai noté avec grand intérêt ce que disait Mme Labeguerie dans les Landes, quand on prend les choses par le bon bout, comme le PLH, il y a des points de repères et des outils qui existent, et qui permettent d'avancer de façon structurée avec des partenaires de l'Etat qui ne sont pas forcément rétifs à toute avancée. Mais c'est sûr que quand il faut instruire un dossier de financement alors qu'on a quelque chose qui ne devrait répondre à aucune modélisation, ce que disait M. Piveteau, il faut bien comprendre qu'il faudra un temps d'adaptation nécessaire. De même que ça se retrouve dans le temps pour monter les projets, huit ans dans les Landes, comme on disait ce matin. Outre l'accompagnement que nous aurons auprès de nos services déconcentrés, facilité par le fait que les collectivités locales prennent tout à fait leur rôle au sérieux et sont l'interlocuteur premier de nos services déconcentrés, le ministère a aussi le souci de permettre d'objectiver les situations au maximum, car il faut connaître l'offre actuelle et quels sont les besoins. En matière de données, sur les sujets, on a un répertoire du parc locatif social qui permet de connaître la qualité du parc public, et qui à partir de 2018 va nous permettre d'avoir des données sur la connaissance de l'offre de l'habitat adapté. De même, on aura début 2018 un premier retour sur ces premiers dossiers de l'article 20 de lorsque loi de 2015 adaptation de la société au vieillissement de la population, ces dérogations introduites par la loi par rapport à l'universalité de l'accueil dans le logement social, d'avoir des attributions plus fléchées pour des personnes en perte d'autonomie ou handicapées.

Il est évident qu'on va continuer à travailler dans le cadre du comité de pilotage de l'observatoire de l'habitat inclusif, notamment sur les bases de ce guide. Vous verrez dans le guide que ce n'est ni du logement ordinaire, ni du logement structure, on a quelques pistes à proposer, dont ce fameux article 20, ou des systèmes de colocation dans le parc privé, ou sous-location dans le parc public, mais tout reste à faire. Nous avons côté ministère l'opportunité d'un vecteur législatif, dans lequel on ne peut pas écrire de choses définies puisque le travail est en cours avec vous, mais le ministre a l'ambition de présenter un projet de loi début 2018, et on a prévu une première accroche en prévoyant de remettre un rapport au parlement qui nous permettra de respecter le temps de travail dont nous avons besoin pour avancer de façon structurée. J'ai bien entendu aussi que

la ministre a dit que lever les obstacles juridiques, on a encore beaucoup de travail.

- il y a des tas de choses qui vont nous permettre d'avancer de façon importante.

- Je ne serai pas beaucoup plus longue, juste vous dire que nos services, quand ils ont ce genre de dossier, la préoccupation de la qualité de l'accompagnement des personnes est vraiment importante, et c'est là-dessus qu'on a à travailler davantage ensemble pour que nos services aient la matière en main pour pouvoir s'engager en connaissance de cause. On demande éventuellement qu'un projet social soit défini, parce que c'est notre façon de travailler quand on délivre des agréments financiers, et ce matin, on a dit que le projet se définissait en marchant, donc il faut qu'on soit un peu souple également.

- Quelques mots sur le guide et les perspectives ?

- Oui, aussi quelques mots sur quel est l'intérêt pour la CNSA de s'engager pleinement dans la promotion d'une démarche comme celle-ci. C'est tout simplement que la démarche d'habitat inclusif est bien en résonance avec pratiquement tous les chantiers que porte aujourd'hui la CNSA, que ce soit les chantiers qui visent à renforcer l'expression des besoins des personnes à travers des outils d'évaluation qui prennent en compte beaucoup plus fortement l'ensemble des dimensions des personnes en perte d'autonomie, je pense aux travaux conduits pour les personnes âgées sur le référentiel d'évaluation multidimensionnelle, ce sont des travaux aussi en cours avec les MDPH sur comment mieux tenir compte de l'expression des personnes dans les réponses qu'on est en capacité de conduire avec les personnes concernées. Et évidemment, ça résonne très fortement avec le dispositif Réponse accompagnée pour tous, qui part de ces situations-là, parfois où il est utile de construire des réponses qui sont peut-être plus complexes à mettre en place, mais qui correspondent plus fortement à l'expression des besoins des personnes. Personne ne l'a souligné ici, mais l'autre élément que je trouve intéressant dans cette approche d'habitat inclusif, et on peut retenir le terme d'approche plutôt que dispositif, c'est qu'on va dans une certaine forme de convergence entre les publics, on a parlé sans que ça ne choque personne, à la fois de projets qui portaient sur des personnes en situation de handicap, pour d'autres des personnes âgées en perte d'autonomie, et pour le coup, la plupart des projets portés à partir d'un projet social cohérent se faisaient sans confusion, sans une approche un peu désordonnée. Donc il nous semble que ces éléments sont évidemment importants. L'autre élément qui justifie pleinement la mobilisation de la CNSA, c'est que oui, il nous semble important de pouvoir apporter des réponses, c'est presque notre vocation, à la fois aux acteurs institutionnels de terrain, MDPH, départements, ARS, et je laisserai l'ARS développer, mais aussi

les acteurs de terrain. Sur le guide, il nous est apparu important qu'il se fasse en coconstruction des services de l'Etat. Sur la complexité de ces projets-là, c'est une première mouture, on en a conscience, qu'il convient d'améliorer, d'ailleurs, la ministre ce matin a donné quelques pistes d'amélioration, qu'il s'appuie encore plus sur la réalité de terrain, et la journée d'aujourd'hui pourra permettre d'envisager une V2, mais je crois qu'elle est le signe d'une coordination au niveau national qui se met en place et qui est parfaitement utile. Deuxième élément, c'est d'apporter de l'outillage, de la sécurisation et voir également un début de réponse sur le modèle économique de ces projets-là qui sont souvent des modèles économiques très complexes. Première réponse apportée en ce domaine, c'est évidemment l'appui pour l'instant à titre expérimental d'une décision issue du comité interministériel au handicap du 2 décembre dernier qui est 60 000 euros confiés aux ARS pour soutenir des actions expérimentales, à la fois pour apporter une réponse financière, autour de ce qui se finance le moins bien, tout ce qui est autour de la coordination, du soutien aux personnes, dans une approche un peu plus collective, et notre souhait, c'est de pouvoir observer, analyser ce qui s'est fait avec ces projets expérimentaux. Deuxième élément : faire en sorte... Tout à l'heure, on parlait du consensus sur la mise en commun de la PCH. Il convient de rappeler, d'expliquer qu'évidemment, ces projets peuvent trouver une solution de réponse par la mise en commun de prestations individuelles, la PCH, mais aussi l'APA, et elles ne doivent pas pour autant être dénaturées, ces prestations, qui sont liées à des besoins individuels, qui doivent partir de l'évaluation des besoins de chaque personne, et que pour faire en sorte que cet accompagnement des personnes, ou cette compensation puisse se mettre en œuvre, il y a la mise en commun d'une réponse, ça nous paraît être une bonne solution. La deuxième approche qui nous paraît important, c'est de faire en sorte, par les travaux que l'on mène avec les MDPH, dans l'animation de réseaux, que les MDPH et les départements puissent convenablement mettre ça en place. Et je finirai juste sur un point, car on parlait de la nécessité qu'il y ait une très forte coordination des acteurs au niveau local, là, je m'adresse plutôt aux porteurs de projets, il faut que toutes les dimensions du projet soient initialement impliquées dans le projet, et qu'il ne convient pas de construire tout un projet, et puis seulement à la fin de rechercher une forme de mutualisation de la PCH qui serait très déconnectée de l'expression des besoins des personnes elles-mêmes.

- Merci beaucoup. M. Saïd Acef, directeur délégué à l'autonomie à l'ARS de Nouvelle Aquitaine, on va peut-être commencer par la coordination, comme on en parle beaucoup ?

- Des politiques publiques ?

- Les montages proposés.

- Juste dire... On pourrait se dire : finalement, une ARS, qu'est-ce qu'elle en a à faire du logement, etc., de l'habitat, mais là, ça plombe... Je vais avoir un tropisme handicap, et peut-être parler dans les questions des personnes âgées et de la perte d'autonomie liée à l'âge, où les leviers, les moyens, la capacité à pouvoir agir ne sont pas forcément les mêmes que sur le champ du handicap. Comme on me tend la perche sur le forfait de 60 000 euros, je vais voir comment je peux tirer cette perche. Et il faut regarder du côté des agences, ce que ça peut importer, en posture, en moyens, et en actions.

D'abord... J'ai combien de temps ?

D'abord, ça a été dit, la question de l'intérêt à agir en commun. Le commun étant les autorités, et pas que les financeurs. Et pour cela, il faut, ça a été dit, il faut qu'on partage les valeurs, les principes. Et le principe de fond qui est que les réponses aux besoins et aux attentes des personnes sont d'abord à chercher et à garantir dans le droit commun. Mais ça, il faut en être persuadé, et à l'ARS, c'est un gros changement de culture, on est paramétré pour faire de la planification de l'autorisation, c'est notre job, le contrôle, et là, on nous demande de pivoter, de faire autrement.

Avec l'idée de compléter la gamme des possibles pour des personnes à qui il faut pouvoir fournir, à elles de choisir si ça leur convient, une gamme de réponses par rapport à l'offre de services préexistante.

Je ne fais pas de segmentation, le fait de réserver les solutions d'habitat, les dispositifs à des typologies de situation, mais je prends cet exemple-là. Nouvelle Aquitaine, les situations dites d'amendement Creton, des jeunes adultes en IME, en attente de réponse pour leur vie de jeune adulte. Quand on regarde, on a plus de 50% de ces orientations exprimées sous l'angle d'une orientation en milieu protégé en termes d'emploi, d'ESAT, couplées à de l'hébergement type foyer de vie. Si on en reste là, ça veut dire que dans les dix ou quinze ans à venir, ce que nous devons programmer, c'est des places en ESAT, et autant de réponses en hébergement médico-social. Quand on interroge les personnes, elles nous disent : ce n'est pas ce que nous voulons, on veut avoir des dispositifs un peu de secours, de sécurisation, des plateaux techniques médico-sociaux qui peuvent nous aider à un moment donné, de façon durable ou provisoire, et des solutions d'habitat qui permettent d'avoir la vie la plus digne et utile socialement.

Du côté de l'ARS, cet exemple d'amendement Creton, la question de l'intérêt à agir avec les départements, et je salue le département de Gironde, le fait qu'on agisse en commun déjà sur ces solutions-là, c'est qu'on accepte de regarder autrement, et quand on est en coconstruction, qu'on se dise : agissons ensemble sur des dispositifs permettant aux personnes d'accéder ce à quoi elles veulent accéder.

La question du tour de table, ce que ça change du côté des ARS, c'est qu'on n'est plus dans la planification, programmation, régulation, on est dans faire en sorte que les autorités... En fait, c'est une forme de conférence des financeurs et

des autorités, sur l'émergence et le déploiement de cette offre d'habitat. Et donc de faire en sorte qu'à la fois en termes d'ingénierie, de lever les obstacles, de mobiliser les financements qui vont bien, que chacun fasse le pas de côté nécessaire, allant jusqu'au bord de la pente, où on se dit : là, si je fais un pas de plus en tant qu'ARS, je suis hors cadre, mais d'aller en tout cas jusqu'aux bords de ce que nos outils permettent, et d'engager des appels à initiatives locales permettant aux porteurs de projet de pouvoir avoir en face d'eux tous les interlocuteurs leur permettant de structurer ces offres. Donc on ne va pas faire d'appel à projet, il va falloir s'y prendre autrement.

Au-delà de ça, après cela, on a la question des leviers et des outils des ARS. Pas d'appel à projet, pas d'appel à candidature, quelque chose de plus souple, qu'on aura à inventer avec nos partenaires. C'est la seule contrepartie que je mettrais dans le jardin des départements, c'est-à-dire que l'ARS Nouvelle Aquitaine, ira sur la question de l'habitat et de la solvabilisation... Sur les formules d'habitat regroupé, on parlera peut-être du diffus après, mais sur cette partie-là, on ira à partir du moment où en termes de vision et d'opérationnalité, les départements acceptent le principe de la mise en commun partielle de la PCH et la mettent effectivement en œuvre. Et sur les douze départements de la Nouvelle Aquitaine, ce n'est pas encore l'alignement des planètes. Donc l'idée n'est pas d'attendre que les départements nous disent ok, mais de faire une offre de service. Du côté de la Nouvelle Aquitaine, et j'aurais pu parler du vieillissement des personnes handicapées, pour éviter les effets filières, etc., une pression énorme sur la création d'unité de vie en EHPAD, autre sujet... Je le range, mais c'est un sujet au quotidien dans les relations entre départements et ARS, c'est de pouvoir aller au-delà des 60 000, et c'est ce qu'on fait, car nous entrons déjà dans des formules d'habitat regroupé. On utilise les 60 000 euros en disant : ça nous permet de calibrer quelque chose qu'on ne sait pas calibrer, etc. Il faut bien avoir des repères dans la vie, c'est ce qu'on essaie de faire, après, on verra en fonction du modèle économique, merci la CNSA. On souhaite aussi y rentrer dans le cadre de l'Ondam et des crédits. On pourrait parler aussi des crédits complémentaires, mais je n'ouvre pas la parenthèse. En tout cas, sur la stratégie quinquennale, et contrats d'objectifs et de moyens, on souhaite entrer dans l'habitat via la fonction ressource des établissements et services médico-sociaux, la capacité d'un plateau technique médico-social à pouvoir projeter des moyens humains en dehors de l'établissement, pourquoi pas dans le cadre d'une formule d'habitat, au sein de l'habitat regroupé, et garantissant ce plateau technique arrière parce que, à un moment donné, pour des questions de fragilisation de la personne dans son habitat, on puisse avoir de l'hébergement temporaire, par exemple. Voilà comment on y entre, sur le principe des 60 000 euros, et pour éviter des effets de filière et une sur-institutionnalisation. Quand on regarde la structuration de l'offre adulte en ESMS en Nouvelle Aquitaine, à la main de l'ARS ou conjointement avec les départements, on a plus de 80% de l'offre en établissement, et 20% de l'offre en service d'accompagnement médico-social.

Voilà. Donc on voit la marge de progression pour arriver à garantir que ces projets d'habitats soient environnés par une gamme de services individualisés ou collectifs quand c'est nécessaire.

- Merci pour le changement de projet qui me paraît bien orienté. Mme Edlyne Tanda, vous êtes chargée de mission à la CNAV, comment elle se mobilise ?

- J'ai bien compris qu'il fallait que ce soit rapide. Les caisses de retraite, acteurs de prévention, sur le maintien à domicile, à travers des aides et services, et à travers des programmes de prévention, interviennent également sur le financement des structures collectives. Financement d'espaces collectifs, structures médico-sociales, là on est plutôt sur les personnes autonomes, financer les résidences d'autonomie, mais aussi les solutions de structures alternatives, comme l'habitat regroupé. On va octroyer des prêts, des subventions, c'est à ce titre que nous avons mené une étude sur l'ensemble des structures qui ont pu être financées. Se baser sur des projets à la fois concrets, qui représentaient une diversité assez intéressante. Nous avons mené en 2015 une analyse fine des structures financées. Et cela nous a permis de définir des perspectives, et sur les outils qu'on pouvait mettre à disposition, au sein de nos services instructeurs, et tout à l'heure vous parliez d'outiller les services publics, et également les porteurs de projet. Pour me focaliser sur les perspectives, ce qu'on souhaite développer et déployer, revenir sur la typologie des projets qu'on a pu analyser. J'en profite pour faire une légère promotion d'un support que nous allons publier qui reprend cette étude. C'est Habitats regroupés innovants. Donc des projets qui revêtent une réalité assez différente, à la fois des projets qui s'appuient plutôt sur la disponibilité de terrain, avec des porteurs de projet qui vont présenter des structures qui répondent à une réalité locale, car il y a du foncier disponible. Des structures qui vont avoir un axe sur l'intergénérationnel, d'autres sur le déploiement d'outils et services de nouvelle technologie, pour répondre à des problèmes de sécurité, de quotidien. D'autres projets qui vont être axés sur les services, et on faisait le lien avec les acteurs du territoire, les SAAD, les différentes associations amenées à accompagner les personnes âgées, et d'autres projets là plus complets et globaux en termes de prévention, qui vont reprendre ces différentes strates que l'on va, nous, assimiler à de la prévention, qui seront pour nous un peu les projets qui font preuve d'innovation. Sur la base de ces différents projets, en termes de perspective, on s'est interrogé sur quels pouvaient être les besoins des porteurs de projet, comment accompagner les projets qui étaient peu aboutis, qui avaient répondu à une première disponibilité foncière et avaient moins avancé sur la prévention. Il était question de réinterroger les projets sur l'ancrage au niveau territorial, de pouvoir également mettre à disposition des ressources sur les partenaires qu'il serait intéressant d'impliquer. On s'appuie sur notre expertise en prévention, les services de maintien à domicile, et de par les financements qu'on peut octroyer, on a quand

même des occasions de pouvoir échanger avec les porteurs de projet sur la construction de projet de vie sociale, pour aller plus loin sur l'avancée du projet. L'idée était de réfléchir à des modalités de financement. Car on interrogeait tout à l'heure les dispositifs existants pour construire le projet de vie sociale, pour essayer de le développer, faire en sorte qu'il puisse aller beaucoup plus loin sur le lien avec les acteurs du territoire et les services en matière de prévention. C'est une première chose. Ça tombe bien qu'on puisse le présenter aujourd'hui car c'est à mettre en lien avec les travaux du guide sur l'habitat inclusif. C'est vraiment à l'état de construction à l'heure actuelle. D'autre part, sur le volet de l'outillage de nos propres services, nous avons au sein du réseau, l'assurance retraite, ce sont les caisses régionales, les CARSAT, et en Ile-de-France, l'idée, c'est dans la mesure où nous avons déployé des financements en nous adaptant à l'offre de service, accompagner aussi nos services dans l'instruction de ces projets, faire en sorte qu'ils puissent questionner les projets sur ces différents volets, que ce soit attractif et adapté, car on s'adresse à des publics en fragilité. Et les caisses de retraite, on est bien sur le champ des personnes âgées, je ne l'ai pas dit, pas du handicap. On s'adresse à des personnes autonomes. Et dans la mesure où on va toujours essayer d'agir sur le cadre de vie mais également faire le lien avec tous les services qu'on peut déployer pour le quotidien. Les services instructeurs qui n'avaient pas forcément les mêmes compétences il y a cinq ans, qui ont besoin d'être accompagnés en matière d'instruction, de réfléchir le projet de vie sociale et d'offrir un accompagnement, plutôt être sur l'ingénierie de projet. Réfléchir à cette formation de nos propres ressources en lien avec ce potentiel financement qu'on veut apporter aux projets développés sur les territoires. Un dernier point, effectivement, dans la mesure où nous sommes amenés à financer des structures assez diversifiées, l'idée est de pouvoir réfléchir sur l'ancrage des projets et la couverture territoriale. On a une bonne connaissance de la localisation des résidences d'autonomie, peu d'informations, et là on s'appuie plutôt sur les structures financées pour avoir une cartographie, pour les structures alternatives, habitats regroupés. C'est aussi donc s'interroger, quand un porteur de projet présente un projet, sur l'équipement au niveau local. Bien sûr, on imagine que le montage du projet a été pensé de cette façon, mais c'est aussi d'avoir au niveau de notre réseau une réflexion globale sur l'adéquation avec les services existants et les services qui vont potentiellement se développer sur le territoire.

- Merci beaucoup. Votre petit ouvrage, il va être répertorié dans le guide ?

- Tout à fait. L'idée... Là il n'est pas encore tout à fait diffusé, mais qu'on puisse s'appuyer sur des projets existants et se poser des questions sur des problématiques actuellement rencontrées par des porteurs de projet.

- On a encore une petite dizaine de minutes, pour les questions de la salle vers les acteurs publics. Qui veut prendre la parole ?

Merci d'être assez bref, de poser une question et de cibler la personne à qui vous voulez la poser.

- Nous sommes plusieurs à avoir levé la main, je représente le réseau de l'habitat partagé, notre souhait est d'être en complémentarité à ce que vous dites aujourd'hui, car il y a une grosse complexité. On s'est réuni il y a un an, on monte ce réseau pour réunir des volontés de faire entre les porteurs de projet.

- Vous avez une question s'il vous plaît ?

- La question... En fait, c'est plus une volonté d'un appel justement à travailler ensemble. Aujourd'hui, on lance un appel aux porteurs de projet de venir nous rejoindre pour poser des questions ensemble et de décider de la marche à suivre et des perspectives. Réseau HAPA, sur les réseaux sociaux.

- Je suis de la société Cap solidarité, nous sommes bailleur social qui finançons des colocations pour des personnes handicapées. Nous avons des difficultés, car on nous indique que ces colocations ne sont pas considérables comme logement autonomes ordinaires, et c'est assez antinomique avec ce qui est indiqué dans le guide.

Cette question est pour Madame Leplat.

- Un cadre juridique précis... La piste qui peut être la plus proposée, c'est la solution de la location sous-location... Ça ne fonctionne pas non plus ? Vous êtes en contact avec plusieurs DDTM qui bloquent ?

- Oui, je suis montée au cabinet du ministère, je sais qu'ils planchent sur le sujet...

- C'est effectivement nous.

- Il n'y a pas de réponse claire, il y a de bonnes intentions. Il a même été proposé de conventionner...

- Je crois que votre mention me fait penser à une interpellation que nous avons eu il n'y a pas longtemps...

On travaille en partenariat avec l'autre sous-direction qui s'occupe des rapports locatifs. C'est un détail pour vous mais si effectivement la réponse est à l'étude dans nos services, c'est compliqué pour moi de vous donner une réponse. Je vous invite à m'envoyer votre question, mais je pense l'avoir reçue au cabinet. N'hésitez pas, on regardera de près.

- Merci beaucoup. Autre question ? Monsieur.

- Bonjour, Sébastien Martin, Maison départementale de l'autonomie Eure et Loire. Quel est l'intérêt d'articuler l'habitat inclusif avec le PDHPD ? Et deuxième question, plutôt une demande auprès de la CNSA, l'intérêt d'avoir une directive sur les prestations mutualisables. On avait une directive de la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la possibilité de mutualiser la PCH, j'en aimerais autant sur l'APA. Aujourd'hui, il n'y en a pas eu. J'apprends aujourd'hui qu'on peut mutualiser l'APA.

- L'intérêt effectivement de s'inscrire dans le cadre du plan départemental d'actions, c'est qu'il puisse y avoir une vision avec une connaissance des besoins exprimés sur le territoire en fonction de la réalité des populations qui sont sur le territoire du plan départemental. Et donc que les acteurs puissent définir ensemble des actions avec les populations sur le territoire. Quand on veut intervenir, il faut qu'on puisse l'organiser à l'avance et que des arbitrages soient faits, donc le plan est le meilleur endroit pour participer.

- Sur la question des instructions et d'avoir l'équivalent sur la mise en commun de l'APA, j'inviterai Sébastien à aller sur le guide, puisque cet élément est précisé dans le cadre du guide d'appui aux porteurs de projet. Je rappelle d'ailleurs que sur les deux, nous n'avons fait que répéter ou mettre en lumière cette possibilité. Ce n'est pas une possibilité nouvelle, elle est même assez ancienne. Je sais que certains départements ont déjà utilisé cette faculté, notamment sur l'APA, car il y a en plus deux volets mobilisables, il y a aussi la partie APA établissement. Des montages avec de la solvabilisation économique, autour de l'APA, et la CNSA regarde ça avec beaucoup de bienveillance. Je profite de cette question pour répondre à la question qu'avait posée Mme Thoroude tout à l'heure autour du renforcement de l'accès à la PCH pour les personnes atteintes de troubles cognitifs, mentaux ou psychiques. Je rappelle qu'un décret du 2 mai 2007 vient modifier l'annexe 2.5 concernant les conditions d'accès à la PCH pour renforcer cette possibilité. Il s'agissait là plutôt de mettre en évidence que certaines activités qui peuvent être prises en compte dans le cadre de la PCH et qui, pour certains départements, étaient un peu oubliés. Vous mettiez en évidence la nécessité de poursuivre les travaux sur la PCH, vous le savez comme moi, le volet handicap psychique de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre a repris ses travaux, il y a eu une réunion cette semaine, avec toute une série de chantiers qui sont déjà planifiés pour l'année 2018, dont évidemment le meilleur accès à l'ensemble des prestations individuelles pour les personnes atteintes de troubles psychiques. Donc je crois qu'on est aujourd'hui dans une démarche qui vise à mieux prendre en compte ce type de handicap. Je salue la présence de la présidente du CNCPPH à nos travaux

aujourd'hui, ce qui est aussi un signe très fort de l'importance de l'habitat inclusif, et pour vous dire aussi que la CNSA accompagne ces travaux, et notamment auprès des MDPH, puisque que nous avons sorti un guide l'an dernier, un guide pratique autour des troubles psychiques, qui vise évidemment à mieux outiller, pour reprendre les propos de M. Piveteau, les acteurs de terrain autour de ce type de handicap.

- Autre question...

-Bonjour, Petits frères des pauvres. Je voulais juste poser deux petites questions, une remarque sur la mutualisation d'APA. Pardon, la mise en commun. Merci d'évoquer le fait que le guide va le préciser. Il y avait une note qui avait été annoncée à un moment, on n'en a pas eu forcément connaissance, vous pouvez le préciser, peut-être. Et se féliciter sur la convergence personnes handicapées personnes âgées qui se fait de plus en plus. Vous pourriez peut-être nous préciser quelques éléments là-dessus. Et quelle pérennité sur les 60 000 euros de crédits expérimentaux vont-ils avoir ? Et deuxième question, autour de toutes ces expérimentations, il y a la logique de coûts évités, je trouve qu'elle est trop peu souvent évoquée, notamment pour évoquer la possibilité de fongibilité entre crédits ARS, et crédits départements, domicile, etc. Est-ce que ces aspects pourraient être mieux pris en compte à l'avenir ? Du même que vous avez évoqué le travail ensemble pour créer des convergences, synergies.

- M. Corbin, M. Acef.

- La note dont il est fait référence, je regarde en même temps ma collègue chargée de mission qui suit plus particulièrement ces questions, pour savoir si c'était sur le site de la CNSA, c'est une note sortie en mai dernier, mais dont le contenu est repris dans le guide. Il en va de même pour la partie APA. Voilà les éléments. J'ai oublié la deuxième partie de votre question.

- Sur les coûts évités.

- Le forfait et la convergence. Vous avez raison de dire, le forfait expérimentation est issu du comité interministériel du 2 décembre. Ces projets doivent être des projets du secteur du handicap, mais la collègue de la CNAV a montré que sur le champ des personnes âgées, il pouvait y avoir d'autres types de réponses. Et Saïd Acef parlait de convergence pour qu'il puisse y avoir des financements, quels que soient les publics. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Quand je mettais en évidence les formes de convergence, c'est une convergence qui est très fortement méthodologique. On voit bien, quels que soient les publics concernés, que les éléments méthodologiques, dans la partie émergence de projets, nécessité de réunir l'ensemble des acteurs, il y avait des démarches

similaires. Le fait d'y associer les personnes concernées, la démarche doit être la même. On a eu tout au long de la journée, à travers par exemple les projets mis en évidence par Agevie, sur des projets qui concernaient des personnes âgées, on était sur une démarche très ascendante, autour de démarches portées par les personnes elles-mêmes. Il en va il me semble de même de par les institutionnels, les départements, chef de file de l'autonomie. Aujourd'hui, elle ne l'est pas sur les financements, on y invite. Je pense que c'est aussi en allant vers des éléments de sécurisation financière, éléments de renforcement de la méthodologie, connaissance des acteurs sur le terrain, qu'on avancera. Sur la pérennisation des crédits, cela a été annoncé ce matin, une expérimentation pour 2017, et c'est reconduit en 2018, cela a été voté au dernier conseil de la CNSA de la semaine dernière. L'idée est de voir comment on peut construire un modèle, en tout cas aller vers des financements qui soient beaucoup plus pérennes et qui permettent aux porteurs de projet d'avoir une meilleure visibilité des financements possible. Mais je le redis, on est sur des projets qui ont chacun leur singularité, et on doit participer à construire un modèle économique ou donner des repères économiques à ce type de modèle, et on voit bien que si on regardait le modèle économique des dix, quinze projets présentés dans la journée, on verrait des financements parfois assez différents. Ce qui est important pour vous, porteurs de projets, que vous ayez une meilleure visibilité, c'est l'objet du guide et ça doit être l'objet de l'accompagnement qu'on peut faire.

- Quand vous dites fongibilité, c'est un terme qui parle fort aux ARS, il faut qu'on s'entende à quel niveau vous êtes, mais je vais faire une hypothèse : est-ce que vous parlez de la question, en fonction du modèle économique, dont on a vu qu'il est génétiquement hybride, et en fonction de la configuration du projet, cela appelle des financements très... Est-ce que c'est la question pour le porteur de projet d'avoir, quelle que soit la source de financement, une enveloppe un peu globale à sa main, non segmentée selon les règles de chaque financeur ? C'est ça que vous voulez dire ? Non... Si ce n'est pas ça, je vais quand même répondre là-dessus...

- C'est plus facile, allez-y.

- Après, si on est au dessus, sur les logiques de financement telles qu'elles sont dans les politiques publiques, et ce qu'on est en train de faire, d'expérimenter, enfin pour l'ARS Aquitaine, ce n'est pas une expérimentation, c'est une modalité pérenne de service. Mais si c'est plus haut, là après, ce sont les grandes équations sur qui finance quoi, la logique de financement d'établissement versus financement de la personne... Et là, on peut rester jusqu'à demain au moins. Mais sur la question micro, ce qu'il faut qu'on apprenne à faire, et je mets la balle dans le camp des ARS, c'est qu'on accepte avec les financeurs de fixer les règles communes d'usage d'utilisation de cette enveloppe globale. Ce n'est pas

simple, car il y a des règles, critères, d'éligibilité, de contrôle qui ne sont pas les mêmes. Mais au moins qu'on s'accorde sur un socle commun, sur une forme d'enveloppe globale. Je ne dis pas que c'est simple à faire mais, même si on est à quatre, cinq financeurs, on va créer une contrainte supplémentaire, de rendre des comptes différents en fonction des autorités qui financent.

- Merci beaucoup. On va conclure. On a commencé ce matin avec de belles initiatives, on est ce soir avec les acteurs publics qui sont en train de se mobiliser autour de ce projet, qui viennent de produire un guide, il me semble qu'on a passé une journée qui fait que l'habitat inclusif est bien orienté. Je remercie les intervenants de la table ronde et je demande à Jean-Philippe Vinquant de venir conclure les travaux.

- Mesdames, Messieurs, bonjour, je me sens vraiment comme un usurpateur de venir conclure cette journée, et quand bien même cette question de l'habitat inclusif est un sujet sur lequel les différents ministères, la CNSA, la direction générale de la cohésion sociale, les directions du ministère en charge du logement sont pleinement investies depuis maintenant plus d'un an, j'aurais voulu assister à vos échanges.

Je voulais vous remercier d'avoir participé à cette journée nationale d'échange sur l'habitat inclusif, c'est vraiment quelque chose qui vient nous bousculer très profondément comme le numérique ou Internet a pu bousculer les institutions, les personnes, leurs habitudes il y a une vingtaine d'années, c'est quelque chose qui émerge de la société civile et qui vient en chevauchement des différentes frontières qui existent dans nos politiques publiques et dans les réponses que nous devons apporter aux aspirations des personnes âgées et en situation de handicap, et ce mouvement est très profond, très spontané, et il faut bien sûr que nos institutions, les différentes collectivités publiques en charge de ces politiques, puissent faire en sorte que ces projets se développent dans les meilleures conditions de sécurité, de financement, pour faire en sorte qu'à l'arsenal de solutions et de réponses aux projets de vie et aspirations des personnes, nous puissions compter sur le développement du logement inclusif, il ne doit pas se construire en opposition avec l'intervention des institutions sociales et médico-sociales, il y a eu le temps de l'établissement consacré par la loi de 1975, le tournant des services pour accompagner l'aspiration d'un nombre croissant de personnes à rester à leur domicile et à être accompagné de façon différente, et maintenant, il y a la volonté d'aller dans la cité, d'aller la conquérir, l'investir. Et cette politique, il faut qu'on en voie non seulement le bénéfice pour les personnes elles-mêmes, mais pour l'ensemble de la société. Comment construire une société où les valeurs de partage ne sont pas construites par le côtoiement de différents publics au sein même de la ville, des lieux ordinaires de vie ? Et ce n'est pas quelque chose qui se construit contre les institutions sociales et médico-sociales et les acteurs qui ont vraiment fait en

sorte que notre pays puisse avoir une dynamique dans l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de nombreux projets associent les acteurs et les institutions sociales et médico-sociales et je pense qu'on est dans une réflexion de complémentarité pour faire en sorte que par rapport au nombre de personnes qui ne voient pas totalement satisfaites leurs aspirations et leur projet de vie, nous puissions ajouter de nouvelles solutions. Cette journée était conçue à la fois pour vous présenter les démarches conduites par les ministères en lien très étroit avec les parties prenantes, mais aussi pour faire en sorte que l'on puisse progresser encore dans ce qui nous permettra d'établir le terreau le plus fertile possible pour que les projets se développent à l'intérieur des dispositifs, ne nécessitent pas nécessairement les dérogations, et de faire en sorte que la terre soit suffisamment fertile, pour que ces projets puissent pousser. C'est vraiment un enjeu majeur que de faire en sorte qu'à l'intérieur du droit, des dispositifs, ces dossiers puissent prospérer. Et je remercie tous ceux qui ont contribué au travers de différents groupes de travail, qu'ils nous aient signalé les freins, qu'il faut prendre en compte car plus nous pouvons abolir des barrières réelles ou parfois surestimées, plus nous pourrons favoriser l'émergence et le développement de projets d'habitat inclusif. Donc vous ont été présentées différentes expériences, une démarche nationale avec ce projet de guide, se posera ensuite la question de la façon dont nous opérons aussi une forme de redéploiement dans les financements des collectivités publiques, de droit commun, attachés à la position de résident dans un logement, et notamment les allocations qui viennent solvabiliser les locataires quand ils sont en statut de locataire, l'investissement quand les projets font appel à la construction d'habitat ou de logement pouvant rentrer dans les critères de logement sociaux, et de faire en sorte que notre système, progressivement, comme le grand fleuve, contourne les montagnes, pour établir un nouveau lit sereinement. Nous ne sommes pas sur un plan qui brusque les choses, mais pour faire en sorte de pouvoir accompagner ce mouvement très fort, et dont je pense qu'il est le plus à même d'assurer pour notre pays à moyen et à long terme que nous accompagnons les projets d'un nombre croissants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, d'avoir la vie la plus normale possible, celle de tout un chacun, du ménage que l'INSEE appelle souvent le ménage ordinaire, celui qui est parfaitement inclus en toute participation dans la vie de la société. Donc sur la base des échanges, des éclairages qui ont été portés aujourd'hui, de la part de porteurs de projets, de collectivités qui les accompagnent, nous allons continuer à formaliser un cadre institutionnel réglementaire, financier, favorable, propice à l'accompagnement de projets toujours plus nombreux d'habitat inclusif. C'est tout le mal que je nous souhaite pour cette nouvelle année. Le plan logement porté par le ministère de la cohésion des territoires, il converge pleinement dans cette idée que nous devons trouver les possibilités de donner beaucoup plus de solutions pour les personnes, pour qu'elles accèdent à un chez-eux, pour y vivre pleinement le projet de vie qu'ils ont choisi. Voilà, je ne serai

pas plus long. Encore une fois, tous mes remerciements aux équipes qui ont organisé cette journée, aux représentants des institutions, conseils nationaux, et je vous souhaite, pour ceux qui sont venus de nos belles régions, un très bon retour dans vos villes. Merci beaucoup et à très bientôt.